



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

17^e séance plénière

Jeudi 30 septembre 2004, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Jérémie Bonnelame, Ministre des affaires étrangères de la République des Seychelles.

M. Bonnelame (Seychelles) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite de vous voir présider cette session de l'Assemblée générale. Elle tient aussi à exprimer sa haute estime pour le Président sortant, M. Julian Hunte, de Sainte-Lucie, ainsi que pour le Secrétaire général, Kofi Annan.

Les Seychelles, petit pays insulaire, se définissent par leur double appartenance régionale, à savoir : l'océan Indien et l'Afrique continentale; et par leur appartenance à plusieurs espaces linguistiques et culturels. Elles se veulent aujourd'hui un exemple de cohabitation de l'homme et de la nature, et un exemple d'unité et de cohésion au sein du peuple. Ces deux objectifs sont au cœur de notre entreprise de développement.

Au mois d'avril de cette année, M. James Michel a succédé, par une transition politique calme et digne, à M. Albert René à la présidence de la République. Le nouveau Président défend la même philosophie de développement, en tenant compte bien sûr du

changement intervenu sur le plan mondial et des nécessités économiques inhérentes au démarrage d'une nouvelle phase de notre développement. Ainsi a-t-il pris la mesure de nos difficultés et des options s'offrant à nous, en ce qui concerne certains aspects de notre économie tels que la balance des paiements, le poids de la dette, l'accès dans des conditions raisonnables aux capitaux, pour nous qui sommes un pays à revenu intermédiaire, l'accès aux marchés, et ainsi de suite.

En concertation avec les institutions de Bretton Woods et nos autres partenaires habituels, nous nous sommes engagés dans un programme progressif d'ajustement et de redynamisation de notre économie. Certes, nous avançons à notre rythme, puisque nous restons une économie vulnérable car petite, insulaire et somme toute isolée des marchés.

J'aimerais dire quelques mots sur l'engagement des Seychelles au sein de la communauté internationale. D'abord en ce qui concerne la question de sécurité, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre le blanchiment d'argent, et la lutte contre le trafic de drogue sont aux Seychelles l'objet d'une action préventive et dissuasive. Cette action s'attaque aux causes, aux méthodes et aux ramifications de ces activités criminelles. Les Seychelles ont ratifié toutes les conventions internationales se rapportant aux narcotiques et nous soutenons l'ensemble des résolutions des Nations Unies sur la prévention et la suppression du financement des actes terroristes.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Nous nous conformons aux recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, ainsi qu'aux exigences de l'Organisation de coopération et de développement économique et du Fonds monétaire international.

Nous avons promulgué une loi sur la prévention du terrorisme et nous révisons actuellement les lois existantes sur les institutions financières et sur le blanchiment de capitaux. J'ajouterai que notre secteur offshore fait l'objet d'une même vigilance dans le cadre de l'application d'une loi sur les prestations de services, promulguée l'an passé.

Nous nous engageons pleinement dans ce combat pour la sécurité et la stabilité, mais dans des conditions difficiles car le critère très contestable du produit intérieur brut par habitant nous bloque l'accès à la plupart des programmes d'aide au développement.

Un état petit et vulnérable accorde toujours plus d'importance à la reconnaissance de son identité et à la défense de sa stabilité. Nous adhérons donc sans réserve aux principes et aux objectifs de paix globale, de sécurité et de développement qui définissent l'Organisation des Nations Unies. Nous voulons que l'Organisation reste très active dans ses démarches pour amener la paix, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, dans toutes ces zones où les conflits sont aujourd'hui chroniques et ne font qu'empirer.

Nous souhaitons que la réorganisation en cours de l'ONU permette son repositionnement autour d'actions concrètes et de mécanismes de suivi et de contrôle. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit s'ouvrir à davantage de membres permanents et non permanents, afin que les pays développés ou en voie de développement, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine puissent contribuer à la dynamique du Conseil.

Plus que jamais un vrai dialogue Nord-Sud est essentiel pour régler les conflits et chercher des solutions communes aux problèmes communs que posent le sida, la pauvreté, la dette, le terrorisme, autant de menaces qui requièrent des réponses communes et des responsabilités partagées. Ce dialogue exige une nouvelle éthique et une nouvelle vision du développement qui revitalisent les relations internationales et corrigent les injustices. Il importe, en particulier, de traiter la question de la dette sur le fond et d'adopter des mesures énergiques pour soulager les États que ce fardeau paralyse dans leur développement.

Nous saluons les échanges entre le Groupe des Huit et les pays en voie de développement. Il s'agit d'une plate-forme de négociation qui aurait dû faire aboutir concrètement les recommandations du Sommet du Millénaire, de Monterrey, de Johannesburg et de Doha. Il importe notamment que l'allocation par les pays développés de 0,7 % de leur produit national brut au développement international soit vue et acceptée comme un objectif réaliste et équitable.

Dix ans après l'adoption du Plan d'Action de la Barbade, nous attendons de la conférence qui se tiendra à Maurice, au début 2005, une évaluation sans complaisance de la mise en œuvre de ce plan et l'adoption de mesures et de mécanismes opérationnels. Pour cette évaluation et son suivi, nous comptons sur l'engagement actif de nos partenaires.

En matière de commerce international, un tel soutien et un tel engagement devraient s'exprimer au travers d'un traitement équitable à l'endroit des pays en voie de développement souffrant de faiblesses structurelles, tels les petits États insulaires en voie de développement. De tels aménagements doivent inclure les questions délicates d'accès aux marchés et de relations commerciales. L'enjeu est d'éviter que nos pays ne soient plus encore marginalisés dans un système qui se veut pourtant d'intérêt général. C'est pour cela que nous invitons l'Organisation mondiale du commerce à adopter une vision du développement fidèle aux évolutions intervenues ces dernières années. Je me réfère au lancement du cycle de Doha consacré explicitement au développement et à l'affirmation d'une voix africaine, sur des dossiers sensibles comme ceux des produits de base et des matières premières. Les nouvelles relations commerciales doivent aussi permettre aux pays en voie de développement de continuer à se doter des moyens d'être plus compétitifs.

Une autre urgence, pour nous qui sommes les plus exposés aux conséquences du réchauffement climatique, c'est la ratification par tous les pays développés du Protocole de Kyoto. Il s'agit du seul instrument en mesure d'agir efficacement sur un danger qui nous concerne tous.

Nous pensons qu'il faut également envisager la création d'un fonds spécial au sein des Nations Unies pour faire face aux pertes et manques à gagner dus aux changements climatiques.

Enfin, je tiens à redire la signification que nous attachons au programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) car il est l'un des meilleurs outils permettant aux pays africains de s'approprier leur développement. Nous apprécions l'engagement du Groupe des Huit à cet effet, au travers de son Plan d'action pour l'Afrique. Nous souhaitons vivement que l'agenda du développement mis en œuvre par le NEPAD intègre pleinement les besoins spécifiques des huit États insulaires africains.

Toutes ces questions sont aujourd'hui d'une importance accrue. Nous attendons de la présidence britannique du G-8 en 2005 et de la Conférence des Nations Unies consacrée au suivi des Objectifs du Millénaire, également prévue en 2005, un rééquilibrage très net en faveur de nos États.

Les Seychelles réaffirment leur soutien à l'Assemblée générale des Nations Unies et vous remercient pour l'action personnelle que vous menez. Elles remercient également le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Mon pays plaide une cause qui est celle du développement reconnu comme un droit fondamental. Ce droit crée l'obligation d'être politiquement solidaire, au sens le plus actif de ce terme.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fathulla Jameel, Ministre des affaires étrangères de la République des Maldives.

M. Jameel (Maldives) (*parle en anglais*) : Permettez-moi avant toute chose, Monsieur le Président, de vous présenter les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Ma délégation a toute confiance en votre sagacité pour guider cette session et pour en mener les délibérations à une fructueuse conclusion.

C'est aussi avec plaisir que je rends hommage à votre prédécesseur, M. Julian Robert Hunte, pour la manière admirable avec laquelle il s'est acquitté de ses responsabilités de Président durant la cinquante-huitième session.

Je voudrais également saisir cette occasion pour complimenter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son zèle à promouvoir la paix et à maintenir les nobles principes de cette organisation. Ma délégation

lui souhaite sincèrement plein succès dans cette tâche ardue.

Le déroulement des événements internationaux pose avec insistance la question du multilatéralisme et du rôle vitale que les Nations Unies ont à jouer dans le règlement des crises mondiales et des problèmes et dans la promotion d'un ordre mondial basé sur l'état de droit et la responsabilité collective de toutes les nations et communautés.

Les défis mondiaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés sont nombreux. Alors que sont fixés des objectifs et que sont lancés des programmes pour éradiquer la pauvreté, instituer l'éducation primaire universelle, promouvoir l'égalité des sexes, réduire la mortalité infantile, combattre le VIH/sida et protéger l'environnement, des centaines de vies innocentes sont fauchées quotidiennement par les conflits et les guerres civiles.

Le terrorisme n'a pas été vaincu. Au contraire, il émerge à nouveau sous ses formes les plus horribles là où on l'attend le moins, tuant des innocents, y compris des enfants. L'impasse décevante dans laquelle se trouve le désarmement mondial et les possibilités effrayantes de voir proliférer davantage les armes de destruction massive nous mettent mal à l'aise et nous font perdre l'espoir d'un monde en paix.

Nous autres, petits États, nous sentons encore plus vulnérables face à ces défis et à ces dangers, car notre sécurité dépend entièrement de la prévalence de la sécurité mondiale et du respect de l'état de droit de la part de tous les États. Il est clair que les préoccupations des petits États ne peuvent se limiter aux questions d'environnement, de changement climatique, de montée du niveau de la mer et de développement durable. Les terribles menaces qui émergent dans le monde aujourd'hui sur les fronts politiques et sécuritaires ont des implications de longue portée pour nous aussi.

Il n'est pas rare de voir des petits États être les victimes d'acteurs non étatiques, tels que les terroristes, les mercenaires, les groupes insurrectionnels et les réseaux du crime organisé, dont les assauts calculés perturbent le développement socioéconomique et politique des petits États, mettant ainsi en danger notre paix et notre sécurité. Il serait imprudent d'ignorer les incidences plus vastes qu'ont la présence et les activités d'acteurs si dangereux sur

la paix et la sécurité internationales. Seules la coopération internationale, la vigilance et une action opportune permettront de trouver des solutions à ces menaces.

Il est impératif que la communauté internationale assume la responsabilité cruciale de protéger la sécurité des petits États, comme le stipulent les résolutions 44/51 du 8 décembre 1989, 46/43 du 9 décembre 1991 et 49/31 du 9 décembre 1994. Du fait de sa portée mondiale et de son aptitude à travailler avec les institutions régionales, l'Organisation est, selon nous, l'instance la plus appropriée pour s'occuper de ces questions.

Le terrorisme pose de graves menaces à la paix et à la sécurité, tant régionales qu'internationales. Les attentats à la bombe dans les trains à Madrid; les voitures piégées et les attaques terroristes en Iraq, en Indonésie et en Arabie Saoudite; et plus récemment, la tragédie de la prise d'otages dans une école russe, sont tous des rappels macabres de la nature particulièrement insidieuse du terrorisme. Je suis sûr que je fais écho à la position unanime de la communauté internationale en redisant que la guerre contre le terrorisme devrait continuer d'être la principale priorité à l'ordre du jour international. Mon gouvernement estime que l'adoption rapide du projet de convention internationale sur le terrorisme serait une mesure cruciale aux fins de combattre efficacement cette menace épouvantable.

L'élargissement de la mondialisation et la libéralisation croissante du commerce, contrairement aux espérances d'un marché mondial plus sain, qu'ils avaient fait naître, ont coûté très cher aux petites économies, en particulier à celles des petits pays insulaires comme les Maldives. Les ressources naturelles limitées et la base économique étroite des économies des petits pays insulaires restreignent gravement leurs possibilités de diversification et leurs capacités d'attirer un investissement étranger. Ces désavantages appellent à des égards spéciaux, y compris un certain niveau de traitement préférentiel, accordé sur une base exceptionnelle, pour garantir le développement durable des petits États insulaires en développement.

Alors que les Maldives souffrent de la totalité des problèmes économiques inhérents aux petits États insulaires en développement, la recommandation du Comité des politiques de développement de nous

enlever de la liste des pays les moins avancés aggrave nos difficultés en matière de développement. Nous sommes fiers de nos réussites dans les secteurs social et économique pendant les deux dernières décennies. Cependant, nous craignons que le fait de changer de catégorie n'entraîne des dommages énormes et irréparables pour notre économie, en l'absence d'un mécanisme approprié pour garantir un développement socioéconomique soutenu. À cet égard, nous nous félicitons de la recommandation du Comité des politiques de développement et de la décision du Conseil économique et social prises plus tôt cette année, qui mentionnent la nécessité de concevoir des stratégies de transition sans heurt pour les pays les moins avancés avant de les changer de catégorie.

Nous appuyons en particulier la recommandation visant à se prononcer au cas par cas sur des accords de transition après la sortie de la catégorie au cas par cas et d'établir des groupes consultatifs spéciaux par pays pour aider à formuler ces accords. Nous sommes fermement convaincus qu'il est important que le Conseil économique et social souscrive officiellement aux accords proposés par les groupes consultatifs spéciaux par pays et qu'il confie au Comité des politiques de développement la tâche de suivi des progrès des pays récemment sortis de la catégorie pour repérer toute perturbation affectant leur développement.

Je voudrais, à ce stade, déclarer notre gratitude et notre reconnaissance sincères à nos partenaires de développement et aux membres du Groupe des 77, du Groupe des pays les moins avancés et au Bureau et aux membres du Conseil économique et social pour la compréhension et le soin avec lequel ils avancent sur cette question critique et importante.

L'état de l'environnement mondial est plus décourageant que jamais. Les statistiques et les projections sont alarmantes et perturbantes, non seulement pour les petits États insulaires en développement mais également pour la communauté internationale dans son ensemble. Ces chiffres et ces prévisions révèlent la sévérité des problèmes environnementaux et les menaces potentielles qu'ils représentent pour l'existence humaine, à moins que nous ne mettions rapidement en œuvre des mesures pour y remédier.

La fréquence avec laquelle nous avons été témoins à travers le monde de catastrophes naturelles

comme les ouragans et les cyclones démontre à quel point il est urgent de s'attaquer aux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale. De nombreux petits États insulaires en développement affrontent de manière disproportionnée de tels dangers, ce qui souligne la vulnérabilité des petits États insulaires en développement à cet égard. Comme nous en avons récemment été témoins à la Grenade, un seul cyclone peut réduire à néant en quelques heures les progrès de plusieurs décennies en matière de développement.

Nous nous réunirons bientôt à Maurice pour examiner les progrès accomplis cette dernière décennie dans la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adopté à la Barbade. Si nous voulons que la réunion à venir à Maurice soit un succès, nous devons rassembler la volonté politique nécessaire pour canaliser des ressources et pour garantir la complète réalisation des objectifs du Programme d'action de la Barbade.

La complexité et l'ampleur des défis mondiaux qui ne cessent de se manifester exigent que soit assigné à une Organisation des Nations Unies réformée le rôle central de les gérer. Alors que ces réformes devraient couvrir l'ensemble du système des Nations Unies et ses organes, l'attention est encore une fois appelée, à raison, sur l'urgence qu'il y a à restructurer le Conseil de sécurité pour qu'il traduise mieux les réalités du monde actuel et qu'il soit plus représentatif de la capacité et de l'engagement des États Membres à contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Cependant, il est décevant qu'aucun avis commun n'ait vu le jour sur le sujet. Nous pensons que nous devrions procéder à l'élargissement du Conseil de sécurité, tant dans la catégorie des membres permanents que celle des non permanents, et inclure dans cet élargissement des pays comme le Japon et d'autres États Membres qui ont la capacité et ont fait preuve de l'engagement à être membres permanents, ce qui refléterait la composition plus large de l'ONU d'aujourd'hui.

Le régime des traités internationaux doit être élargi et renforcé pour que les problèmes émergeants puissent être traités plus efficacement. Nous pensons que cette tâche devrait être prioritaire pour aider à la mise en pratique des principes que l'ONU représente et des valeurs qu'elle prône comme la paix, la sécurité, la justice, l'égalité, les droits de l'homme, la démocratie et un ordre international fondé sur des règles. À cet égard, nous applaudissons les remarques du Secrétaire

général lors de la séance d'ouverture de l'Assemblée générale et souhaitons l'appuyer dans ses efforts visant à réformer le système des Nations Unies.

Le développement socioéconomique rapide des Maldives ces 25 dernières années, repose en grande partie sur la stabilité politique dont nous avons joui pendant cette période. Pour souligner davantage la nécessité de promouvoir et d'appuyer les valeurs de la démocratie et le respect des droits de l'homme, le Président Gayoom a proposé un programme de réforme politique de grande envergure au début de juin de cette année. Le Gouvernement reste fermement engagé à mettre en œuvre cette réforme, qui a été bien accueillie et appuyée tant par la population du pays que par ses amis dans la communauté internationale. Une assemblée extraordinaire du peuple a été convoquée, comme l'exige la Constitution, et a été chargée de débattre des réformes à l'actuelle Constitution proposées par le Gouvernement et par la société civile.

Nous sollicitons l'appui et l'aide de nos amis de la communauté internationale dans notre mise en œuvre de cette réforme sans précédent. La solidarité de la communauté internationale à cette heure de nécessité cruciale renforcerait notre détermination et nous aiderait à aller de l'avant dans la réforme avec une persévérance et une diligence accrues.

Mon gouvernement est également déterminé à montrer son respect des droits de l'homme en adhérant aux conventions internationales pertinentes. À cet égard, je me réjouis d'annoncer que les Maldives signeront cette semaine un accord-cadre avec le Comité international de la Croix-Rouge. Nous maintenons également à l'examen la signature d'autres instruments importants, comme le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Avant de terminer, je tiens à réaffirmer notre attachement aux principes consacrés par la Charte. Mon pays est d'avis que l'Organisation est la mieux à même d'œuvrer en vue de l'amélioration de l'humanité et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Frederick Mitchell, Ministre des affaires étrangères et de la fonction publique du Commonwealth des Bahamas.

M. Mitchell (Bahamas) (parle en anglais) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président,

au nom du Premier Ministre, du Gouvernement et du peuple du Commonwealth des Bahamas pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Julian Hunte, de Sainte-Lucie, notre État frère des Caraïbes, de la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la cinquante-huitième session. L'héritage qu'il a légué est l'un de ceux dont nous, aux Caraïbes, pouvons être fiers, et nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle mission.

Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général pour sa défense exemplaire du multilatéralisme et de la primauté du droit.

Les ouragans Charley, Frances, Ivan et Jeanne ont ravagé les îles des Caraïbes et certaines régions des États-Unis. Des vies ont été perdues en Haïti, en République dominicaine, à la Grenade, à la Jamaïque, à Cuba, aux États-Unis et aux Bahamas. Les dommages occasionnés aux habitations et à l'infrastructure et l'interruption de la vie normale et du commerce nous obligent à insister sur la nécessité de mesures immédiates et radicales pour assurer la reconstruction et le relèvement. Ce qui a été offert à la région jusqu'ici est très insuffisant.

Les îles du nord de notre pays – Grand Bahama et Abaco – ont été doublement touchées. D'abord, l'ouragan Frances a frappé le 13 septembre, laissant des centaines de personnes sans vivres ni eau ni toit ni électricité. Puis, deux semaines plus tard, Jeanne s'est abattue sur ces mêmes îles qui avaient été touchées par Frances, aggravant plus encore les problèmes. Les Bahamas se composent de nombreuses îles et, heureusement pour nous, les installations touristiques restent ouvertes dans la capitale, Nassau, et les installations sur les autres îles de la chaîne seront bientôt opérationnelles. Cela, hélas, ne sera pas le cas pour la Grenade.

Les dirigeants régionaux ont demandé la tenue d'une conférence internationale des donateurs pour répondre aux besoins de tous les pays qui ont subi les effets néfastes des ouragans. Les Bahamas appuient la tenue de cette conférence. Nous espérons qu'à l'issue de la conférence, voire avant, un moratoire sera décrété concernant le remboursement de la dette de la Grenade. Nous recommandons également la création d'un fonds régional de secours en cas de catastrophe aux fins des efforts de reconstruction.

Le mot « ouragan » a pour origine un terme qui avait été pour la première fois utilisé par le peuple autochtone de la région des Caraïbes, les Arawaks. La civilisation précolombienne doit avoir été si souvent victime du phénomène qu'elle a inventé ce terme pour le nommer. Cela signifie que les ouragans se produisent depuis longtemps déjà et qu'ils continueront vraisemblablement à se produire pendant encore longtemps. Il nous appartient donc de comprendre ce phénomène auxquels nous sommes confrontés, notamment ses liens, s'il y en a, avec les changements climatiques contre lesquels les États composés d'îles basses nous ont mis en garde depuis des années. Ces faits réclament de nos propres sociétés qu'elles se préparent mieux à ces éventualités, qui ont fait et, nous le savons, continueront de faire partie intégrante de notre vie. Nous ne pouvons permettre que le manque de planification puisse ainsi faire peser une menace sur notre souveraineté.

Le monde sera bientôt méfiant et las et le phénomène de lassitude chez les donateurs s'installera. Nous perdrons notre dignité si nous ne pouvons donner l'impression de nous aider nous-mêmes. Mais si, comme le montrent les données scientifiques, les ouragans que nous subissons à présent sont liés aux changements climatiques, il est clair que nous ne pouvons nous défendre tout seuls. Les pays polluants les plus actifs doivent changer leurs priorités. Ils doivent changer de cap pour que les hommes et les femmes des petits États insulaires en développement survivent. C'est pour eux un impératif moral de changer de cap.

À cet égard, les Bahamas se félicitent des mesures préliminaires prises par le Gouvernement britannique, ainsi que par les gouvernements du Japon et de la Russie, visant à faire figurer les changements climatiques parmi leurs toutes premières priorités. Nous les prions instamment de continuer à user de leur influence pour provoquer un changement d'attitude radical chez leurs amis. La mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adopté à la Conférence mondiale tenue à la Barbade en 1994, devient encore plus urgente. La réunion de suivi sur la question, qui se tiendra à Maurice en janvier 2005, revêt à présent une importance encore plus grande.

À cet égard, je voudrais mettre également en relief les efforts de la région pour déclarer la mer des Caraïbes, zone spéciale dans la perspective du

développement durable. Nous réaffirmons également notre profonde préoccupation face à la menace grave que représente pour la sécurité et le développement économique des pays des Caraïbes le transbordement des déchets nucléaires en mer des Caraïbes. Nous continuons à demander aux États effectuant des transbordements de renoncer à cette pratique.

Les scènes de mort et de destruction dans le sillage de l'ouragan qui a touché Haïti ces derniers jours font revenir à la mémoire les troubles politiques que le pays a connus l'an dernier. Les Bahamas présentent leurs plus sincères condoléances à la nation haïtienne pour les pertes en vies humaines considérables et cruelles. L'année qui avait commencé le 1^{er} janvier avec tant d'espoir par la célébration des hauts faits de Toussaint L'Ouverture et du deux centième anniversaire de l'indépendance, plongea rapidement dans un abîme de désespoir en ces soirs tragiques des 28 et 29 février. Nul ne saura jamais ce qui s'est réellement passé cette nuit-là quand un Président élu quitta son pays, avec des rebelles armés à ses trousses, mais cela a rempli de tristesse toutes les Caraïbes. Le spectre de la méfiance a été brandi entre amis. Ces sentiments ne se sont pas dissipés, mais nous devons persévérer si nous voulons aider les Haïtiens à établir la démocratie, à assurer le redressement économique et à bâtir une société juste et équitable.

Les Bahamas se tiennent prêtes à mettre tout en œuvre pour aider les Haïtiens face à ces événements. Haïti se situe à 90 miles de nos côtes méridionales, et chaque année des milliers de migrants haïtiens en quête d'une vie meilleure cherchent à entrer clandestinement aux Bahamas. Il y a donc des raisons pratiques pour lesquelles nous voulons nous assurer que la justice et la démocratie règnent en Haïti. Nous faisons l'écho de l'appel lancé par tous les pays de la Communauté des Caraïbes pour le retour à l'ordre démocratique en Haïti, et nous prenons l'engagement d'aider à cet effet.

Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'agir à temps quand nos amis haïtiens l'ont imploré d'intervenir ou d'autoriser une intervention. Peut-être que cet échec préfigure la nécessité de réformer le Conseil. Les Bahamas appuient les efforts de réforme et attendent le rapport du Groupe de haut niveau, nommé par le Secrétaire général. Mais l'ONU ne doit jamais cesser de chercher à résoudre les problèmes que connaît Haïti, car c'est un impératif moral que d'éliminer la faim, la pauvreté, la maladie et la discrimination. À cet égard, nous nous

félicitons des efforts que font le Président Lula da Silva du Brésil et le Président Chirac de la France, ainsi que le pape Jean-Paul II et d'autres dirigeants mondiaux, pour faire en sorte que les impératifs moraux que nous venons de mentionner figurent en tête des priorités mondiales. Nous ne devons jamais oublier ce que Haïti a fait pour notre région et pour le monde.

Bien que la lutte contre ceux qui nuisent gravement à nos valeurs démocratiques en déclenchant des attaques contre des cibles civiles et militaires demeure notre toute première priorité, nous ne devons pas laisser les tambours de la guerre engloutir les appels des pauvres et des laissés pour compte dans le monde. Nous nous sommes fixé en 2000 un ensemble d'objectifs pour ce qui est du développement à visage humain, et il nous faut faire tout notre possible pour les atteindre. Les Bahamas se sont engagés en faveur de cette lutte. Nous exprimons nos profondes condoléances aux familles des victimes de ces attaques insensées, notamment aux États-Unis, au Kenya, en Espagne, en Tanzanie et en Indonésie. Mais nous prévenons également tous les États de ne pas utiliser le terrorisme comme un prétexte pour restreindre ou abandonner les libertés que nous essayons de défendre et qui constituent le fondement même de nos sociétés libres et démocratiques.

Tous les États doivent redoubler de prudence pour ce qui est de mettre en place des règles et des réglementations relatives aux déplacements, de crainte que le déni de ces droits ne soit indéfendable au regard de la logique et de l'objectivité. Cela est particulièrement important lorsque les pays développés plaident en faveur du libre-échange et de la mondialisation mais privent de ses bienfaits les voyageurs légitimes, en pratiquant une discrimination administrative et en imposant des procédures bureaucratiques et des délais. J'exhorte donc ces pays à introduire une sorte d'équilibre, pour ne pas perdre l'élément même que nous cherchons à sauver.

Dans le cadre de cette réflexion globale, ma délégation salue les réunions de haut niveau qui sont prévues en 2005 pour examiner nos engagements en faveur du développement social et de la promotion des femmes. Nous devons veiller à entreprendre un examen rigoureux des progrès qui ont été accomplis par rapport aux objectifs prioritaires du Programme d'action de Copenhague et du Programme d'action de Beijing, aux fins de déterminer ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Il est essentiel que les résultats de ces évaluations

respectives nous montrent les lacunes qui subsistent sur le plan de l'application et permettent aux États et à l'ensemble de la communauté internationale de progresser et d'obtenir la mise en œuvre rapide et efficace des engagements souscrits à Copenhague, à Beijing et au-delà. Nous devons également veiller à ce que les résultats de nos délibérations apportent une contribution positive et synergique à la réunion de haut niveau qui se tiendra en septembre 2005, afin de nous assurer d'avoir couvert tous les sujets.

Le VIH/sida continue de saper des décennies et des siècles de progrès accomplis dans le domaine des soins de santé destinés à produire des populations saines, contribuant à la croissance économique dans l'ensemble du monde. Les Bahamas sont à la pointe de la lutte contre le VIH/sida dans la région des Caraïbes. Nous insistons sur la nécessité de continuer sans relâche la lutte contre la maladie pour sauver l'ensemble des pays en développement des griffes de ce fléau. Il faut rassembler toute la volonté politique et toute la puissance financière des pays du monde pour faire en sorte que ce fléau soit maîtrisé et ensuite éliminé.

Dans ce cadre, les Bahamas se félicitent de l'aide récente accordée au Partenariat pan-Caraïbes par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Ce don constituera un apport fort nécessaire de ressources pour les programmes de prévention, de soins et de traitement. Les Bahamas se félicitent également de la convocation en juin 2005 d'une réunion de haut niveau qui fera le bilan des progrès réalisés par rapport aux engagements inscrits dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. Les Bahamas prennent note de ce que les États-Unis ont promis de mettre de côté la somme de 15 milliards de dollars pour la lutte contre le sida sur le plan mondial, y compris en Haïti, au Guyana et dans la région des Caraïbes.

Il est incontestable qu'il ne saurait y avoir de développement social ou économique significatif en l'absence de sécurité. Pour nombre d'entre nous dans les Caraïbes en particulier, cette sécurité est menacée par les activités de ceux qui sont impliqués dans le trafic de drogues illicites, d'armes illégales ou d'étrangers sans papiers. De par leur position géographique, les Bahamas constituent involontairement un point de transit pour ces activités illégales. Dans le cas des drogues illicites, les Bahamas ne sont ni des producteurs ni ne constituent la

destination finale de ces substances. Cependant, en tant que point de passage, les Bahamas, comme d'autres pays de transit, sont en butte aux activités illégales associées à ce commerce. Ces activités tendent à saper le tissu économique et social de nos pays.

Nous nous félicitons par conséquent du fait qu'en juin 2004 se soit tenue la première session du Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un instrument international permettant aux États d'identifier et de tracer les armes légères illicites de façon rapide et fiable, dont certaines minent notre sécurité et notre sécurité ainsi que notre tissu économique et social. La réunion était un premier pas modeste mais important vers un accord sur un instrument de repérage, permettant aux États touchés par ce commerce illicite d'identifier plus efficacement les filières d'approvisionnement, de mettre en place des mesures pour interdire les filières existantes, de prévenir l'apparition de nouvelles et de coopérer avec les autres États aux niveaux bilatéral, régional et international. En même temps, nous continuons de demander aux pays développés, afin d'empêcher les armes légères illégales d'atteindre nos rivages en provenance de leur pays, de prendre les mêmes mesures extraordinaires qu'ils utilisent pour juguler le trafic de drogues dans leurs pays.

Les Bahamas se joignent aux autres pays de la Communauté des Caraïbes pour exprimer leur préoccupation à l'égard des tentatives persistantes de la part de certains organismes multilatéraux non élus du monde développé visant à exclure les pays en développement de la prise de décisions et de la fixation des normes, ce qui sape nos économies. En premier lieu figure l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les décisions de ces instances ne sont pas des actes amicaux. Nous rappelons l'appel que nous avons lancé l'an dernier relatif à la nécessité de créer un forum mondial pour s'attaquer à ces pratiques déloyales.

Nous saluons les travaux déjà effectués au Conseil économique et social pour rétablir l'équilibre et pour niveler le terrain de jeu. En particulier, les dispositifs en place pour traiter les affaires fiscales dans le monde constituent une source de préoccupation. Nous nous engageons à continuer de travailler avec l'ONU pour établir une instance mondiale qui traitera ces dossiers de manière juste et équilibrée.

Hier, j'étais dans notre capitale, Nassau, aux Bahamas, où nous avons célébré 275 années de démocratie représentative et parlementaire continue. C'est donc un moment propice pour réaffirmer l'engagement des Bahamas en faveur des principes consacrés dans la Charte de cette grande Organisation, qui nous guidera, tel un phare, alors que nous continuons de tracer un chemin rocailleux mais crucial vers la paix, la sécurité et le développement durable pour tous les habitants de la planète. Si les progrès semblent maigres, il nous faut cependant maintenir le cap et garder l'espoir que les bienfaits de nos activités et de nos efforts rejailliront sur les générations futures. Je le redis : maintenant plus que jamais, le monde a besoin de l'ONU.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Talbak Nazarov, Ministre des affaires étrangères de la République du Tadjikistan.

M. Nazarov (Tadjikistan) (parle en russe) : Nous avions tous fondé de grands espoirs lors de l'avènement du XXI^e siècle en un monde plus stable et plus sûr et en un développement durable pour l'humanité. Nous étions tous désireux de poursuivre les réalisations du XX^e siècle, lequel a été témoin des progrès rapides dans les domaines social et technologique, des débuts de l'ère spatiale, ainsi que de la promotion de la démocratie et de la mondialisation de la planète. Nous voulions tous tourner le dos aux ravages infligés à l'histoire de l'humanité par deux guerres mondiales, des conflits sanglants perpétuels, des millions de réfugiés, la pauvreté et la misère qui affecte de nombreux pays du monde.

C'est précisément au moment où commençaient un nouveau siècle et un nouveau millénaire, que l'on s'attendait à ce que l'humanité redécouvre et apprécie davantage les valeurs d'un monde sans guerre et sans violence ainsi que l'importance de la solidarité, de la compréhension mutuelle, des droits de l'homme dans leur sens véritable et du respect de l'opinion d'autrui. Il est à présent évident qu'il est impossible de comprendre la dialectique du développement mondial ou de trouver des solutions appropriées aux problèmes de notre temps sans le rôle moteur de l'Organisation des Nations Unies.

On pensait qu'en ce siècle nouveau notre civilisation évoluerait vers la création d'une société mondiale, dans laquelle l'harmonie prédominerait sur la haine et la stabilité exclurait la défiance; où des

règles de conduite unanimement acceptées, ancrées dans le droit international et ayant force contraignante pour tous feraient obstacle à l'isolationnisme et au séparatisme; où tous les problèmes de la vie internationale, y compris les plus graves, se régleraient à la table des négociations et où le recours à la force ne serait pas la règle mais l'exception, sanctionnée par les décisions collectives d'un Conseil de sécurité compétent et représentatif.

Malheureusement, le XXI^e siècle a apporté plus de menaces que de solutions aux problèmes déjà accumulés par l'humanité. Au lieu de décroître, le nombre des guerres et des conflits armés sur la planète a marqué une hausse. Le règlement pacifique du conflit interne tadjik, obtenu sous l'égide de l'ONU, fait plutôt figure d'exception que de règle dans la liste des actions entreprises par l'ONU dans le domaine du maintien de la paix.

Le monde a de plus en plus l'impression d'être en état de guerre permanente au lieu de progresser vers le développement. Chaque jour, nous entendons parler des dangers de la prolifération des armes de destruction massive et de la lutte contre le terrorisme international. Ce sont des problèmes très graves qui ne peuvent que nous alarmer dans la mesure où les armes de destruction massive sont capables d'anéantir des vies humaines par centaines de milliers, tandis que les actes terroristes peuvent déstabiliser des pays entiers.

Voilà pourquoi nous sommes fermement résolus à faire de la région de l'Asie centrale une zone exempte d'armes nucléaires. La récente tragédie survenue à Beslan, en Fédération de Russie, montre que les forces du terrorisme international gagnent jour après jour en finesse et en impudence et qu'elles continuent de défier l'humanité tout entière.

Le Tadjikistan condamne résolument les actes de violence perpétrés contre des enfants et des femmes sans défense en Ossétie du Nord et engage vivement la communauté internationale à prendre de toute urgence des mesures collectives pour lutter contre cette « peste » du XXI^e siècle.

C'est une satisfaction de voir s'affirmer la solidarité internationale contre cet adversaire sanguinaire et fourbe qu'est le terrorisme. Le Tadjikistan concourt activement à la lutte complexe contre la prolifération des armes de destruction massive et le terrorisme au sein de plusieurs structures, aux niveaux régional et international.

Parallèlement, pour éliminer définitivement le terrorisme, il est de la plus haute importance de parvenir à un accord universel sur les formes qu'il prend et ses manifestations, ainsi que de lever les obstacles à l'élaboration et à l'adoption d'une convention globale sur le terrorisme international.

Si nous avons des raisons d'être fiers d'avoir formé, en peu de temps, une coalition d'États contre le terrorisme, nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'affirmer avoir atteint un tel degré de solidarité sur le front de la lutte contre la pauvreté et l'indigence.

Cela fait des dizaines d'années que les États à faible revenu n'arrivent pas à sortir du gouffre de la dette et à profiter des bienfaits de la civilisation moderne. Le Tadjikistan, par exemple, qui a été en proie à un conflit civil, continue de faire face à d'importants problèmes économiques et sociaux, malgré un essor économique certain. Quatre-vingt pour cent de la population du pays vit encore en dessous du seuil de pauvreté. Faute d'un accès à la mer, de nombreuses régions de notre pays sont véritablement coupées du reste du monde, ce qui renchérit les importations de marchandises et les frais de transit. Quarante pour cent des recettes budgétaires sont absorbées par le service de la dette extérieure, ce qui, d'un point de vue objectif, limite la capacité des autorités gouvernementales à répondre aux besoins urgents de la population.

L'annulation d'une partie de la dette permettrait de réaliser des investissements dans l'éducation, la santé et la protection de l'environnement. Dans le cas du Tadjikistan, cela permettrait également de remettre sur pied la sphère sociale, fortement mise à mal par le conflit civil et les catastrophes naturelles. Mais, pour le moment, l'idée de convertir les dettes au profit du développement durable est loin de recevoir l'appui des créanciers. Nous restons donc aux prises avec l'inertie et l'absence de volonté politique.

Pour nous, il ne fait aucun doute que le règlement des questions politiques, notamment celles touchant à la sécurité internationale, passe essentiellement par le développement socioéconomique et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans le contexte de la mondialisation, la réalisation de ces objectifs requiert un niveau optimal de solidarité et de coopération de la part de la communauté internationale tout entière, l'ONU

jouant le rôle de coordonnateur principal en sa qualité d'organisation internationale universelle et représentative.

La clef du succès réside dans la mise au point d'une stratégie collective complexe pour surmonter les problèmes de la pauvreté, pour perfectionner les modes de financement du développement et en chercher d'autres novateurs, pour garantir l'impartialité des systèmes financiers et commerciaux internationaux, pour endiguer les menaces écologiques, pour résoudre les problèmes démographiques et pour réduire les conséquences des catastrophes naturelles. Sinon, rien ne changera : un quart de la population de la planète continuera de prospérer, consommant plus de la moitié des ressources mondiales, pendant que la majorité, laissée pour compte, fera office d'observateur de l'essor économique mondial.

Ces problèmes s'aggravant, ils deviennent de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales. C'est précisément la raison pour laquelle nous soutenons le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, dans les efforts qu'il déploie pour rétablir l'équilibre dans les priorités de la communauté internationale.

Il faut également que la communauté internationale s'évertue à coordonner au maximum les décisions prises à l'échelle internationale dans les domaines monétaire et financier ainsi que dans la sphère du commerce international. À cet égard, il importe de renforcer le rôle véritablement essentiel de l'ONU s'agissant de mobiliser les forces politiques. Cela exige de resserrer davantage, sur la base du Consensus de Monterrey, la coopération entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, à laquelle le Tadjikistan espère adhérer dans un avenir proche.

En tant qu'économie en transition, le Tadjikistan a pour priorités premières de redresser son économie, d'enrayer la pauvreté, d'accroître le niveau de vie de la population et de créer des conditions propices au développement durable à long terme.

Dans le même temps, pour toute une série de raisons objectives, le Tadjikistan continue d'avoir besoin de l'aide de la communauté internationale pour accompagner ses efforts nationaux en faveur de son développement durable à long terme. Nous sommes reconnaissants aux États donateurs, ainsi qu'aux organismes de l'ONU, notamment le Programme des

Nations Unies pour le développement, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial, de poursuivre leur noble action visant à venir en aide aux couches vulnérables de la population, ainsi qu'à soutenir la transition vers une économie de marché qui privilégie la dimension sociale.

Compte tenu de notre expérience, nous sommes favorables à ce que l'activité de l'ONU vise en priorité à accroître l'assistance prêtée aux pays qui sortent d'un conflit. Il ne fait aucun doute que l'ONU joue un rôle de premier plan s'agissant de répondre en temps opportun et de façon coordonnée aux situations d'après-conflit.

Son succès exige pour une grande part une coopération efficace avec les gouvernements concernés, le renforcement des capacités nationales, l'introduction d'instruments et de mécanismes de coordination et de mobilisation des ressources ainsi que le resserrement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods dans la conduite des évaluations conjointes des besoins et de projets concrets.

À cet égard, je tiens à souligner que l'un des enseignements tirés du règlement pacifique du conflit tadjik est que l'intervention active des donateurs est indispensable, non seulement pendant la crise, mais aussi après le conflit. Je suis convaincu que pour consolider les fondements de la paix et de la stabilité dans les pays qui traversent une période de conflit, il faut non seulement une aide humanitaire mais également un appui concret pour les aider à régler les problèmes économiques, ainsi qu'un appui aux efforts que ces pays déploient pour créer une économie dynamique et stable. De manière générale, ce type d'investissements, dans le cadre d'un processus pacifique, s'avère déterminant pour renforcer les jeunes démocraties nées d'un conflit. Il ne fait aucun doute que les élections législatives qui auront lieu au Tadjikistan au début de l'année 2005 prouveront une fois encore la vitalité et la nature irréversible du processus de paix dans le pays ainsi que la robustesse de ses institutions démocratiques.

Parvenir à un développement écologiquement durable à l'échelle mondiale, aussi bien que régionale et nationale, demeure une priorité. Le Tadjikistan entend continuer de contribuer à la mise en œuvre des décisions pertinentes de Johannesburg et des autres forums internationaux. La Décennie internationale

d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015), qui sera lancée le 22 mars 2005, a été une initiative de mon pays et elle devrait permettre de combiner les efforts entrepris par les gouvernements, l'ONU, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé. Ces efforts visent à identifier les moyens efficaces d'atteindre les objectifs internationalement convenus dans le domaine des ressources en eau potable, des stratégies de développement, des programmes et des législations de protection des milieux aquatiques et de l'augmentation des investissements et des contributions volontaires, deux activités qui ont partie liée avec la garantie de l'accès à l'eau potable de toutes les personnes démunies. Nous demandons aux gouvernements de tous les pays, ainsi qu'aux institutions des Nations Unies, d'entreprendre des activités concrètes durant cette décennie. C'est là la clef du succès et cela demandera des efforts substantiels.

Dans certaines régions du monde, la communauté internationale se heurte non seulement au problème que posent les conflits et les guerres qui entravent le développement à long terme, mais aussi au trafic illicite des drogues, qui constitue une menace pour la société civile. Nous ne pouvons qu'être inquiets devant le fait que la demande mondiale de substances psychotropes ne diminue pas. Par exemple, le volume du transit illicite de narcotiques par le Tadjikistan pose une sérieuse menace pour notre stabilité sociale, politique et économique, ainsi que pour la sécurité de la région tout entière. L'Afghanistan demeure l'un des fournisseurs principaux de narcotiques. Sa production cette année a battu tous les records.

Le Président du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov, considère la lutte contre les drogues illicites comme l'une des plus hautes priorités de notre pays. Grâce à la coopération apportée par l'ONU et à l'interaction avec l'Organisation de Shanghai pour la coopération ces cinq dernières années, le Tadjikistan est devenu l'un des pays jouant un rôle de premier plan à l'échelle mondiale concernant l'interdiction des narcotiques. Durant cette période, les organes du pays chargés du maintien de l'ordre et les gardes frontière russes ont confisqué près de 40 tonnes de drogues, dont plus de la moitié était de l'héroïne, ce qui a eu pour résultat de retirer des millions de dollars de la circulation et de sauver de la dépendance qu'entraînent les drogues des centaines de milliers d'individus dans le monde.

Selon Antonio Maria Costa, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Tadjikistan est un bon exemple pour les autres pays de la manière dont on peut lutter, avec succès, contre les drogues. Les résultats du Tadjikistan dans ce domaine sont considérés comme un bon point de départ pour renforcer la lutte contre la menace que présentent les narcotiques, mais malheureusement nous luttons davantage contre les effets que contre les causes profondes du problème.

À l'automne 2005, les chefs d'État et de gouvernement se réuniront dans cette salle de l'Assemblée générale pour débattre des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous accordons une grande importance à cet événement qui coïncide avec le 60^e anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Nous comptons que cet événement donnera à la communauté internationale l'élan politique nécessaire pour faire progresser, grâce à des efforts concertés, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement au profit d'un monde plus stable, plus juste et plus prospère.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M^{me} Maria Levens, Ministre des affaires étrangères de la République du Suriname.

M^{me} Levens (Suriname) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple du Suriname, qu'il me soit permis de vous transmettre mes sincères félicitations pour votre élection unanime à la tête des travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes persuadés que votre riche sens de la diplomatie et vos compétences bien établies vous serviront grandement au cours de votre présidence. Je puis vous assurer que le Gouvernement de la République du Suriname ainsi que sa Mission permanente sont prêts à coopérer avec vous au cours des prochains mois. Il me plaît également de saluer votre prédécesseur, le Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, M. Julian Robert Hunte, notre frère des Caraïbes. La façon exceptionnelle et dévouée dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée nous a tous, et en particulier les pays appartenant à la région des Caraïbes, emplis de fierté. Nous voudrions aussi renouveler notre appui sans faille au Secrétaire général, M. Kofi Annan. Nous reconnaissons l'importance de ses remarques lors de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale et nous partageons son analyse concernant le respect de

l'état de droit, tant au niveau national qu'international, car c'est le principe directeur du renforcement et de la préservation de la démocratie, de la défense et de la promotion des droits de l'homme et de l'instauration de la paix.

Nous sommes pleinement conscients du rôle important que joue l'ONU, en sa qualité d'institution multilatérale suprême, dans la promotion de la diplomatie multilatérale au bénéfice de l'humanité, dans un monde où nous continuons de lutter pour parvenir à la paix, à la sécurité et à la prospérité. La communauté internationale a indiqué, il y a quelque temps, qu'il nous fallait une Organisation des Nations Unies plus efficace et mieux à même de relever les nombreux défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui.

Sous la direction inspirée de votre prédécesseur, Monsieur le Président, la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale a réussi à réorganiser l'ordre du jour de l'Assemblée générale, afin de le rendre plus rationnel encore et d'encourager des discussions plus uniformes et plus cohérentes sur les problèmes de développement, aussi bien en plénière que dans les grandes commissions de l'Assemblée générale. Nous devons impérativement préserver ce vigoureux élan en faveur du changement et nous devons le faire progresser encore. Nous devons veiller à ne pas reculer par rapport aux résultats obtenus et nous devons garantir un progrès continu dans ce domaine.

La réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies demeure l'un des objectifs vitaux des efforts de restructuration de l'Organisation. À nos yeux, un Conseil restructuré doit refléter la composition de l'Organisation, améliorer son niveau de transparence ainsi que son caractère démocratique. Le Conseil doit être plus largement ouvert à tous et plus systématique dans son fonctionnement, dans la mesure où les questions liées à la sécurité, de par leur nature pluridimensionnelle, affectent la vie et les moyens de subsistance de chacun d'entre nous. La composition d'un Conseil restructuré et, de la même manière sa composition actuelle, doivent permettre de garantir que le Conseil respecte les principes fondamentaux de la Charte tout en maintenant son objectif principal, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est très troublant de voir que, en dépit d'initiatives diplomatiques et politiques renforcées, la

paix et le calme dans plusieurs régions du monde continuent d'être de graves sources de préoccupation et de difficultés, qui menacent les fondements démocratiques de la société. Il est peut-être temps que l'ONU dirige le processus consistant à amener les groupes d'intérêts concernés et l'ensemble de la société civile des différents pays d'une région donnée à apporter leur contribution à l'instauration d'une paix durable dans ladite région.

Nous sommes préoccupés par les difficultés politiques que le Moyen-Orient et l'Afrique connaissent actuellement, et par la violence et les déplacements humains que cela entraîne.

Les crises politiques dans notre propre hémisphère – en particulier au Venezuela et en Haïti – ont suscité une grande attention et ont donné lieu à de nombreuses initiatives de la part de l'ONU et de l'Organisation des États américains. Nous espérons vivement que le Venezuela continuera de connaître une stabilité politique qui devrait favoriser un climat de normalité et de progrès.

La situation politique dans le pays frère qu'est la République d'Haïti reste très préoccupante. Depuis sa création en tant que première république noire indépendante, Haïti est devenu un symbole de lutte et de souffrances, mais aussi de courage, de survie et de solidarité. Ce pays, qui a subi tant d'épreuves, et sa population ont besoin d'une assistance plus importante, plus constructive et à long terme qui permette d'améliorer les conditions de vie du peuple haïtien.

Tout à l'heure, j'ai mentionné brièvement le caractère multidimensionnel de la sécurité et la nécessité de s'intéresser comme il convient aux menaces sociales, économiques et environnementales. Ces dernières semaines, la région des Caraïbes, dont les économies sont déjà vulnérables, a ressenti la force de la nature dans ses manifestations les plus extrêmes. Bien que plusieurs pays aient subi des dégâts – la Jamaïque, les Bahamas, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Barbade, Trinité-et-Tobago et plusieurs autres îles – un pays a été tout particulièrement touché : la Grenade. Je m'associe à toutes les nations qui, avant moi, ont déjà demandé une assistance financière et technique immédiate et à long terme pour le Gouvernement et le peuple de la Grenade. Le Gouvernement du Suriname transmet ses condoléances aux familles des victimes des pays des Caraïbes, ainsi que des États touchés des États-Unis d'Amérique où,

ces dernières semaines, plusieurs cyclones ont provoqué des dégâts considérables et des pertes importantes en vies humaines.

Une autre menace mondiale qui a des conséquences sur tous les pays du monde tient aux activités de terroristes et de groupes terroristes et au terrorisme d'État. Le monde n'oubliera jamais les images des terribles actes de terrorisme, comme ceux de Beslan cette année où des centaines de personnes, surtout des enfants, ont perdu la vie. Le Gouvernement du Suriname reste attaché à la lutte contre le terrorisme. Nous continuons également de croire qu'une démarche globale permettra de mener une lutte efficace et fructueuse.

Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, créé par le Secrétaire général pour recevoir un rapport mondial sur la sécurité internationale, est la manifestation de l'intérêt renouvelé à l'égard des questions de sécurité internationale. Nous espérons que cet examen aboutira à des objectifs et à des mesures pratiques.

Le Suriname estime que les questions de développement telles que l'élimination de la pauvreté et de la faim et la protection de l'environnement comptent parmi les thèmes les plus importants à aborder si l'on souhaite établir une sécurité durable et globale qui englobe notamment les aspects militaires, politiques, environnementaux, économiques, sociaux et de développement.

À ce jour, la mondialisation n'a pas tenu ses promesses de développement à l'échelle mondiale. Si nous devons reconnaître que la mondialisation a créé des possibilités, celles-ci ont été limitées à quelques sociétés. Les possibilités qui émanent du développement dans le monde d'aujourd'hui ne sont malheureusement pas à la portée de toute l'humanité. L'ordre mondial actuel reste marqué par les disparités économiques, les régimes commerciaux inégaux, les inégalités de revenu entre les pays et à l'intérieur des pays, l'injustice sociale et la réduction des chances pour des centaines de millions d'êtres humains. La mondialisation ne peut véritablement devenir une option pour le développement économique que si elle n'exclut personne et si nous lui donnons un visage humain en prêtant une attention particulière à ses répercussions négatives sur le progrès social.

Le Suriname continue de croire que l'ONU doit retrouver son importance dans les domaines du

développement mondial si nous voulons que nos efforts en vue d'éliminer la pauvreté, de parvenir au développement social et économique et d'endiguer la propagation de maladies contagieuses telles que le VIH/sida portent leurs fruits.

La réunion sur la pauvreté organisée par le Gouvernement brésilien sous l'égide de l'ONU est la preuve qu'il existe une prise de conscience commune du fait que le programme de développement mondial doit aller de l'avant et que, en conséquence, la communauté internationale doit passer du stade de la volonté politique à celui de l'action, et de la phase des engagements à celle de l'exécution pour donner à l'ensemble de l'humanité la possibilité de se développer.

Le prochain examen décennal du Programme d'action de la Barbade donnera aux petits États insulaires en développement une chance capitale de promouvoir leurs intérêts et leurs préoccupations prioritaires pour la prochaine phase d'exécution du Programme d'action de la Barbade. Bien que nous nous attendions à ce que cet examen global aboutisse à des propositions concrètes, nous espérons aussi que cet exercice se déroulera dans un esprit de partenariat. La prochaine réunion qui doit se tenir à Maurice devrait donc générer un appui bien nécessaire, de véritables engagements et, par ailleurs, la volonté politique de tous les partenaires au processus qui vise à ce que les populations des petits États insulaires en développement bénéficient des progrès de la mondialisation.

Pour terminer, je tiens à souligner la nécessité pour l'ONU de relever avec plus d'efficacité les défis actuels en matière de terrorisme et de sécurité. Dans le même temps, nous devons rester vigilants et défendre et renforcer la démocratie et les valeurs et les institutions démocratiques afin de créer un climat politique et social stable propice au progrès et au développement durable. Nous devons également poursuivre, et intensifier, notre lutte contre le VIH/sida, le trafic illicite de stupéfiants et la criminalité. Bien que la mondialisation ait engendré toutes sortes de possibilités, il relève également de notre responsabilité collective de veiller à ce que la libéralisation du commerce international n'entraîne pas une marginalisation économique et sociale, en particulier des économies plus petites et vulnérables.

Pour atteindre ces objectifs, l'ONU doit poursuivre son processus de restructuration et devenir non seulement, la principale tribune mondiale en théorie, mais elle doit également démontrer ses capacités à prendre des mesures pratiques. C'est dans ce contexte que mon gouvernement considère que l'ONU est l'institution multilatérale mondiale la plus à même d'améliorer le niveau de vie de l'humanité dans son ensemble et de réaliser une paix et une sécurité mondiales durables.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Carlos Morales Troncoso, Secrétaire d'État aux relations extérieures de la République dominicaine.

M. Morales Troncoso (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un grand honneur de m'adresser ce matin aux distingués représentants participant aux travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, et de le faire au nom du gouvernement Leonel Fernández et du peuple dominicain, dans cette instance consacrée au maintien de la paix et à la promotion du développement et de l'harmonie entre les peuples. Une fois de plus, nous nous exprimons sur les questions les plus délicates et les plus importantes à l'ordre du jour international, en vue d'unir nos forces pour trouver des solutions viables aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

J'exprime mes plus sincères félicitations au Président, M. Jean Ping, du Gabon, à l'occasion de son accession à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Je suis certain qu'il pourra guider les travaux de cette Organisation sur la voie de la paix et de la sécurité pour le bien de l'humanité. Je me permets également de souligner l'important travail accompli par le Président sortant, M. Julian Hunte, de Sainte-Lucie.

La République dominicaine a été frappée par un cas de force majeure, un phénomène de la nature, qui a laissé dans son sillage mort et destruction dans diverses régions du pays. Les pluies et les vents de l'ouragan Jeanne ont eu de lourdes conséquences pour l'est de notre pays, détruisant des maisons, des moyens de communication, des ponts, des cultures et des infrastructures touristiques, à un moment où la République dominicaine redoublait d'efforts pour relancer son économie. Nous saisissons cette occasion pour remercier la communauté internationale de sa solidarité en ces moments difficiles que vit notre pays,

la République dominicaine. Je voudrais également exprimer ma profonde reconnaissance au Secrétaire général Kofi Annan, qui a exprimé au début de cette Assemblée sa solidarité avec notre pays et avec Haïti devant cette catastrophe naturelle.

La réalité de la mondialisation renforce jour après jour les relations entre les pays, met à l'épreuve notre capacité à saisir les opportunités que la mondialisation offre, ainsi que notre capacité à en limiter les effets négatifs. Devant d'autres processus contradictoires et complexes d'intégration et de désintégration, nos peuples gardent encore l'espoir que les avantages tirés de la mondialisation permettront de surmonter la pauvreté et d'avoir accès à une vie digne.

Un événement tragique qui a eu lieu dans cette ville de New York un 11 septembre a changé le sort de l'humanité en quelques minutes et a fait de notre planète un lieu de plus en plus dangereux et incertain. Les augures d'une certaine « paix perpétuelle » apparus à la fin de la guerre froide ont volé en éclat à cause d'actes terroristes – des actes qui ont été condamnés par toute l'humanité et qui ont provoqué une escalade progressive de la violence et ont fait de ce monde un lieu incertain.

Nous ne pouvons épargner aucun effort pour libérer l'humanité de la menace du terrorisme. Nous condamnons les actes de terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, d'où qu'ils viennent et quelles qu'en soient les victimes, toujours dans le strict respect du droit international, en particulier des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous tenons également à souligner l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre ce fléau.

La République dominicaine a pour principe fondamental le respect inconditionnel des normes et principes du droit international, notamment le règlement pacifique des différends, la condamnation de l'usage de la force, la mise en œuvre de bonne foi des traités internationaux et l'application rigoureuse des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes délibérants que sont l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la Commission des droits de l'homme.

Nous réaffirmons l'engagement auquel nous avons souscrit, avec d'autres pays, en mai 2004, lors de la troisième Conférence de chefs d'État et de Gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes et de

l'Union européenne, tel qu'il figure au paragraphe 8 de la Déclaration de Guadalajara :

« un système multilatéral efficace, fondé sur le droit international, soutenu par des institutions internationales fortes, et avec l'ONU en son centre, est essentiel pour atteindre la paix et la sécurité internationale, le développement durable et le progrès social ».

Cependant, afin de réaliser ces objectifs, nous devons rationaliser, moderniser et réformer l'intégralité du système multilatéral, un processus que les États doivent appuyer en respectant et appliquant les résolutions adoptées, sans oublier une véritable et effective participation régionale équitable.

Le multilatéralisme est l'un des principaux piliers de la politique étrangère de la République dominicaine, comme le prouvent notre participation et notre coopération à toutes les instances internationales. C'est pour cette raison que nous nous associons aux nations qui demandent une réforme profonde du système de l'Organisation des Nations Unies, en vue de renforcer sa démocratisation et d'en faire un instrument plus efficace pour ses États Membres. Cette réforme doit avant tout viser le renforcement de l'Assemblée générale, l'organe le plus important de l'Organisation, et du Conseil de sécurité, où il existe une représentation géographique inégale. Nous rappelons une fois de plus la suggestion que nous avons faite il y a plusieurs années d'élargir le Conseil de sécurité afin que l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine puissent disposer de deux sièges permanents au Conseil, et d'accroître le nombre de sièges non permanents, afin de démocratiser le mécanisme de prise de décisions au sein de cette instance de la paix. Cette réforme est nécessaire afin de rendre le système multilatéral plus souple et plus efficace, pour qu'il puisse mieux faire face aux menaces et mieux relever les défis mondiaux.

Je voudrais me faire l'écho de l'engagement souscrit par les chefs d'État et de gouvernement réunis à Saint-Domingue en août dernier, qui ont adopté la Déclaration de Saint-Domingue 2004, par laquelle nous avons convenu que la lutte contre la pauvreté est essentielle pour consolider la démocratie. Qu'il convient à cet égard de formuler et d'appliquer des politiques publiques destinées à favoriser la croissance économique et une distribution équitable du revenu national et de la richesse. Comme nous le savons tous, d'après des informations fournies par le Programme

des Nations Unies pour le développement, 20 % des plus riches au sein de la population d'Amérique latine perçoivent 54 % du revenu national, tandis que 20 % des plus pauvres en reçoivent seulement 4 %. Cette réalité nuit elle aussi à la capacité de gouverner.

Nous saisissons cette occasion pour souligner l'importance d'une réunion qui s'est tenue la semaine dernière au siège de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit de la rencontre de dirigeants mondiaux pour l'alliance contre la faim et la pauvreté, qui a débouché sur un engagement sérieux de la part de tous les participants aux fins de lutter avec fermeté et efficacité pour réaliser les objectifs fixés.

Pour le Gouvernement dominicain, la lutte contre la corruption est une priorité, et nous l'avons démontré avec la mise en place de mécanismes visant à prévenir et sanctionner de tels actes. Ce fléau ne peut qu'entraîner des séquelles graves pour les économies de nos pays, car nous savons tous que les principales victimes de la corruption sont les pauvres. Nous devons avant tout renforcer les mécanismes existants, et en créer d'autres si nécessaire, pour combattre sans atermoiements la corruption et ceux qui en bénéficient, d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur classe sociale. Cette détermination nous vient de la constatation que la montée de la corruption dans notre région a mis en danger la gouvernabilité de tous nos pays. Les outils nécessaires pour combattre ce mal sont la transparence de l'action gouvernementale et une plus grande participation de la société civile à la prise de décisions.

Nous voulons souligner ce matin l'importance et l'efficacité du mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption et de son Plan d'action, approuvés à Managua. De même, nous lançons un appel pour que nos pays ne servent pas de refuge aux personnes qui ont été condamnées pour des actes de corruption. Nous appelons aussi au retour aux pays victimes de tels actes des ressources illégalement obtenues, car la corruption, tout comme le trafic de drogue, compromet la stabilité démocratique et le respect véritable de l'état de droit.

Ces dernières années, la République dominicaine a réussi à progresser efficacement, aussi bien au niveau régional qu'au niveau international, dans la lutte contre la traite des personnes, qui frappe surtout les populations les plus vulnérables que sont les femmes et les enfants. Nous avons fait des pas en avant décisifs

avec la création de réseaux nationaux et internationaux contre le trafic et la traite d'enfants et d'adolescents dominicains, et grâce à la coopération des services diplomatiques et consulaires extérieurs. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à la participation de l'Organisation internationale pour les migrations, qui fournit un appui important dans cette lutte.

En ce qui concerne la lutte des pays contre la production et le trafic illicites d'armes de petit calibre et d'armes légères, notre pays est déterminé à collaborer à la recherche et à l'adoption de mesures qui permettront de renforcer la coopération tant mondiale que régionale pour lutter contre ce fléau. Les États doivent poursuivre leurs efforts de grande envergure pour appliquer le Plan d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Nous tenons aussi à exprimer notre grave préoccupation devant le taux élevé d'enlèvements et de délinquance dans nos pays, qui augmente d'année en année; ceci accentue le sentiment d'insécurité qui affecte tant d'individus de quelque classe sociale et de quelque race que ce soit. La montée de la délinquance menace la sécurité de nos citoyens et la gouvernance démocratique de nos pays. Pour battre en brèche ce fléau qui perturbe considérablement la vie dans nos villes, il faudra élaborer des méthodes de lutte fondées sur une politique de tolérance zéro, mettre en place des forces de police plus efficaces et renforcer le système judiciaire.

Dans un autre ordre d'idées, la région des Caraïbes arrive en deuxième position dans le monde en ce qui concerne la prévalence du VIH/sida. C'est pourquoi nous invitons les États Membres de l'Organisation à reprendre les termes de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, adoptée au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, le 27 juin 2001.

En République dominicaine, nous disposons de la loi 55-93 sur le VIH/sida, actuellement en cours de révision, qui représente l'un des rares cadres réglementaires existant dans notre région pour cette maladie. Nous rappelons à la communauté internationale notre demande de coopération, afin que les pays les plus touchés puissent disposer de davantage de ressources pour combattre les conséquences de ce mal et puissent ainsi apporter aux

malades les soins intégrés et les traitements antirétroviraux dont ils ont besoin, sur la base du droit de tous les citoyens à la vie et à la santé.

Notre pays attire l'attention depuis plusieurs années, dans la plupart des instances internationales, sur la grave crise que traverse notre république sœur d'Haïti. Nous avons signalé que la République dominicaine ne pouvait pas et ne peut toujours pas assumer le fardeau des conséquences de cette crise, et nous avons fait appel à plusieurs reprises à la solidarité de la communauté internationale. Nous le faisons afin que soit mis en route un processus de transformation en profondeur qui aide à résoudre ce problème. Nous voyons aujourd'hui que le règlement de cette crise constitue un grand défi pour l'ONU, c'est pourquoi nous appuyons le processus lancé avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, tout en soulignant combien il est important que le peuple haïtien voie en cette mission de paix la marque de la coopération de la communauté internationale dans la stabilisation de leur nation et qu'à aucun moment cette mission ne puisse être perçue comme une force d'occupation.

L'ouragan Jeanne a provoqué des milliers de morts et a provoqué des dégâts massifs dans la région des Gonaïves en Haïti, aggravant la crise économique et humanitaire du pays. Aujourd'hui, plus que jamais, nous demandons à la communauté internationale et aux organisations financières internationales de fournir les ressources financières nécessaires pour que cette nation puisse reprendre le chemin de la stabilité et du progrès.

Pour de nombreuses régions du monde la paix tant désirée est encore lointaine. Malgré les efforts réalisés dans ce sens, des victimes innocentes continuent de tomber dans un conflit qui a caractérisé durant des décennies l'instabilité du Moyen-Orient.

La République dominicaine saisit cette occasion pour réaffirmer son appui sans réserve au processus de paix engagé entre Israël et la Palestine lors de la Conférence de Madrid en 1991, aux Accords d'Oslo, ainsi qu'aux recommandations présentées dans son rapport final par le Sénateur des États-Unis George Mitchell, et à la Feuille de route présentée par le Président George Bush et appuyée par la Russie et l'Union européenne.

La République dominicaine rappelle enfin sa position, maintes fois exprimée, en ce qui concerne la nécessité d'un dialogue constructif entre les deux

nations qui se trouvent de part et d'autre du détroit de Taiwan, en vue d'assurer la paix et la sécurité dans cette région.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que cette session nous donnera l'occasion à tous d'engager une réflexion profonde sur notre destinée à tous – la destinée de tous les hommes et femmes qui habitent la Terre – et que les Nations Unies pourront établir l'équilibre nécessaire, avec la coopération des États, pour la paix et la sécurité internationales.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lamuel Stanislaus, chef de la délégation de la Grenade.

M. Stanislaus (Grenade) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint à tous ceux qui, nombreux, vous ont félicité, Monsieur Ping, à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Je voudrais par ailleurs rendre hommage à votre prédécesseur, M. Julian Hunte, dont la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session a été forte, dynamique et constructive, imprégnée comme il l'est lui-même de la sagesse de Salomon, de la patience de Job et de la vision de Daniel.

La déclaration de la Grenade vient du fond du cœur. Le Premier Ministre de la Grenade, S. E. M. Keith Mitchell, et le Ministre des affaires étrangères et du commerce international, S. E. M. Elvin Nimrod, dont on comprendra l'absence inévitable, m'ont demandé de parler en leur nom.

L'Assemblée comprendra, je l'espère, pourquoi la déclaration de la Grenade en ce débat général, sera en grande partie consacrée à la catastrophe naturelle qui a frappé l'État de Grenade, Carriacou et Petite Martinique. Tout d'abord, la Grenade voudrait exprimer sa profonde reconnaissance aux nombreux pays qui ont déjà pris la parole pour l'aide et la sympathie dont ils ont fait preuve à notre égard – en particulier les dirigeants caraïbes qui ont vu et décrit devant l'Assemblée, avec des détails terribles et émouvants, les ravages causés par l'ouragan Ivan « le Terrible » aux trois îles formant notre État – la Grenade, Carriacou et Petite Martinique.

Je n'aurai donc pas besoin de me répandre en paroles, si ce n'est pour dire que le doigt versatile du destin semble avoir conspiré avec la nature – parfois si généreuse, mais aussi parfois tout autant destructrice.

Cette fois-ci, la nature s'est déchaînée dans toute sa fureur contre un petit et vulnérable État insulaire en développement en le réduisant en un tas de décombres. Après le passage de l'ouragan Ivan, l'infrastructure était totalement détruite, il semblait que les ténèbres de l'enfer étaient descendues sur la terre. Cependant, la résistance de notre peuple et la solidarité naissante nous donnent l'espoir qu'avec l'aide de la communauté internationale, la Grenade – tel le phénix de la mythologie – renaîtra des cendres auxquelles l'ouragan l'a réduite.

Qui peut nous aider à relever notre pays ébranlé, à l'économie disloquée et dont le moral, après ce déclin précipité est au fond du gouffre? D'après les évaluations du coût des destructions, il faudrait deux milliards de dollars pour reconstruire l'État de la Grenade, Carriacou et Petit Martinique. Cette tâche herculéenne est de loin au-dessus de nos moyens. J'en appelle donc à la communauté internationale : « Passe en Macédoine, secours-nous! » Nous en appelons aux Nations Unies et à ses institutions telles que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé, aux pays, aux représentants permanents, aux organisations non gouvernementales et aux amis pour aider la Grenade à s'aider elle-même.

Ma délégation rappelle ce que disait l'homme d'église et poète anglais du XVII^e siècle John Donne : « Aucun homme n'est une île, complet en soi-même; chaque être humain est une partie du continent, une partie du tout ». Ce qui arrive à l'un d'entre nous nous affecte donc tous. Cela est éminemment démontré aujourd'hui par l'interconnectivité et l'interdépendance des sociétés, aidées par la révolution technologique de l'information et de la communication. En conséquence, nous parlons aujourd'hui d'un monde partagé entre tous plutôt que d'un monde divisé. Le don, la compassion et le partage doivent donc être des réalités et non des concepts.

Effacer la dette de la Grenade et annuler ses obligations envers les organisations internationales donnerait à la Grenade le temps de souffler. Une aide à cet égard sera formellement demandée par la voie

officielle et libèrera la Grenade de ses nombreuses obligations.

En dépit de la mauvaise passe dans laquelle se trouve mon pays, nous ne pouvons passer sous silence la situation dans le monde, dans lequel le centre de gravité géopolitique continue de balancer entre le conflit israélo-palestinien, l'Iraq et l'Afghanistan. La situation dans ces zones de conflit est encore attisée par les actes atroces et barbares du terrorisme, qui sont en train de devenir rapidement un mode de vie. À cet égard, ma délégation se rappelle une ancienne loi : la haine ne met jamais fin à la haine, seul l'amour peut la faire cesser.

Les Membres se rappelleront que j'avais, depuis cette tribune, dit à mes collègues que je remettrais ma démission de ce poste à la fin de ce mois, ayant atteint l'âge respectable de 84 ans et après avoir servi mon pays auprès de cet organisme international pendant presque 13 ans. Je voudrais aujourd'hui revenir sur cette note diplomatique de mon départ prématuré et dire à l'Assemblée que mon gouvernement m'a demandé de continuer. Ainsi donc, le corps et l'esprit rajeunis, confiant dans ma foi et joyeux dans l'espoir, je continuerai d'attendre l'aide généreuse de mes collègues.

Au sujet de mon âge, je voudrais citer Sir Francis Bacon, qui écrivit il y a de nombreux siècles que l'âge semblait valoir mieux dans quatre cas : le vieux bois brûle mieux, le vin vieux se boit mieux, les vieux amis méritent plus de confiance, et les vieux auteurs sont les meilleurs à lire. Chers collègues, je chéris l'amitié des Membres et leur demande leur soutien, au nom de mon pays.

Je terminerai ma déclaration par ces vers patriotiques :

À tous dans le monde je tends la main,
Mon cœur, je donne à ma terre natale;
Je ne veux que son bien et sa gloire.
J'honore le nom de chaque nation,
Je respecte leur fortune et leur prestige;
Mais j'aime la terre qui m'a vu naître!
J'aime la terre qui m'a vu naître!

Je voudrais faire un ajout à ma déclaration. Je voudrais annoncer que demain, vendredi, à 10 h 30 en salle du Conseil économique et social, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme

des Nations Unies pour le développement lanceront un appel éclair pour venir en aide à la Grenade et à Haïti.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Stuart Leslie, chef de la délégation du Belize.

M. Leslie (Belize) (parle en anglais) : Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session sera un succès sous votre direction. Nous souhaiterions également mentionner le bon travail de votre prédécesseur, le Ministre Julian Hunte de Sainte-Lucie, dont les efforts ont suscité un renouveau d'enthousiasme au sein de l'Assemblée générale. Nous reconnaissons également les efforts inlassables déployés par notre Secrétaire général.

Les événements des derniers mois nous contraignent à réfléchir sur l'importance de notre Organisation dans la lutte continue pour garantir un avenir de paix et de dignité au monde. L'Organisation des Nations Unies est née de la volonté de promouvoir les valeurs qui uniraient l'humanité – des valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité, de tolérance, de respect des peuples et de la nature – pour ainsi transcender les différences entre les cultures du monde. Et ce sont donc ces nations unies, petites et grandes, qui viennent chercher, pour citer les paroles de notre Secrétaire général, des solutions communes à des problèmes communs. Et c'est à nous, les États Membres, de garantir que l'Organisation des Nations Unies soit efficace à ces fins.

Nous comprenons cela au Belize, et demeurons un partenaire pour la promotion des principes comme la paix, le droit à l'autodétermination, la justice sociale, le respect de la dignité humaine, la primauté du droit, le droit au développement et la protection de notre environnement.

Nous défendons ces principes non seulement à cause des instruments internationaux que nous avons signés mais également parce qu'ils représentent la meilleure façon de mettre fin à la pauvreté, à l'analphabétisme, à la haine et à l'ignorance, à la propagation du terrorisme, à l'inégalité, à l'oppression et à l'injustice.

Pour l'écrasante majorité des États de l'Organisation des Nations Unies, la solution à de nombreux problèmes du monde réside dans le droit de

chaque nation à parvenir à un développement durable significatif. Ce ne sont pas des buts faciles à réaliser, mais ils ne sont pas non plus impossibles.

Les défis au développement abondent – des défis qui nous rendent par nature vulnérables – et nous, en tant que petits États, lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne en compte notre vulnérabilité pour garantir que les politiques et les activités relatives au développement soient à la mesure de nos besoins sociaux.

En tant que membre de l'Alliance des petits États insulaires, mon pays souligne l'importance qu'il y a à répondre aux besoins particuliers de ces États par la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Une réunion internationale, qui procédera à un examen décennal complet et en profondeur du Programme d'action de la Barbade, se tiendra à Maurice en janvier 2005, offrant une occasion à la communauté internationale, en particulier aux donateurs bilatéraux et multilatéraux, de renouveler leurs engagements à l'égard du Programme d'action de la Barbade.

La question des changements climatiques est d'une importance particulière pour nous tous, et nous ne devons pas reculer devant l'adoption de mesures efficaces pour répondre à ce problème; ceux qui cherchent à bloquer l'adoption de mesures efficaces créent des conditions propices à une insécurité qui pourrait éclipser les menaces que pose actuellement le terrorisme.

Dans ce contexte, nous rappelons aux États Membres les propositions soumises à l'Assemblée générale pour la première fois en 1999, visant à désigner la mer des Caraïbes comme une zone spéciale dans le contexte du développement durable. La série récente de cyclones qui ont dévasté notre région – en particulier la Grenade et Haïti – et qui exigent de la communauté internationale qu'elle mette en œuvre des efforts importants pour atténuer nos pertes, renforcent notre affirmation que notre mer des Caraïbes est aussi fragile que vulnérable et aussi fragile que précieuse pour notre bien-être social et économique, en fait pour notre survie même.

Nous lançons un appel à l'Assemblée pour qu'elle nous appuie dans nos justes efforts visant à désigner la mer des Caraïbes comme zone spéciale pendant cette session de l'Assemblée générale.

Outre le fait de prendre en considération les besoins particuliers des pays en développement, les politiques de développement doivent, avant tout, être orientées vers les êtres humains. Des politiques cohérentes, des partenariats durables, un appui soutenu et la participation nationale sont des facteurs cruciaux pour le développement. Cela n'a jamais été aussi clair que dans le cas d'Haïti. Comme l'a dit notre Secrétaire général,

« [La communauté internationale] n'a pu établir des partenariats durables avec la société haïtienne à tous les niveaux. Le peuple haïtien n'était pas suffisamment associé à l'élaboration de politiques propres à aider le pays à aller de l'avant. L'aide financière n'a pas produit les résultats escomptés car elle était parfois mal ciblée ... » (S/2004/300, par. 6)

La leçon étant ainsi apprise, nous avons la possibilité d'avoir un impact positif sur une vague de développement pour le peuple haïtien.

En Haïti, nous avons également un exemple clair du lien inextricable qui existe entre le développement et la sécurité. Les menaces et les défis à la paix et à la sécurité y rendent nécessaire une approche intégrée. Mon pays espère que le Groupe de personnalités de haut niveau créé par le Secrétaire général sur les menaces, les défis et le changement, embrassera cette approche dans ses conclusions et recommandations.

Bien que nous condamnions le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes manifestations et que nous participions aux efforts internationaux dans la lutte contre le terrorisme, nous gardons présent à l'esprit que nos actions pour préserver la paix et la sécurité doivent être en conformité avec le droit international et respecter les droits de l'homme et les libertés de tous les peuples sans discrimination, le droit à l'autodétermination venant en premier.

Pour cette raison, nous continuerons d'être de fermes avocats du droit du peuple palestinien à un État sûr et viable. C'est également pour la même raison que nous appuyons le droit de représentation du peuple taiwanais auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mais quelle Organisation des Nations Unies? L'année dernière notre Ministre des affaires étrangères s'est limité dans ses remarques à lancer un appel urgent à l'ONU pour rappeler et pour mettre en application les principes sur lesquels elle a été fondée, dont le principe

de base est le multilatéralisme, c'est-à-dire la conviction la plus fondamentale qui a amené sa création, à savoir que les États, sur la base de l'égalité souveraine, prennent conjointement des décisions qui garantissent un monde pacifique et prospère pour tous.

Tragiquement, des événements depuis lors n'ont fait qu'exacerber le problème, à savoir que des États puissants prennent la justice entre leurs mains et agissent au mépris total des principes de la Charte des Nations Unies et, en fait, du droit international. Si nous n'agissons pas ensemble pour renverser cette tendance néfaste, nous nous dirigeons – ou plutôt nous courrons – à notre perte.

Oui, nous appuyons l'appel de l'Inde, du Japon, du Brésil et de l'Allemagne pour un siège permanent au Conseil de sécurité, s'il faut qu'il y ait des sièges permanents. Et nous ajouterons à cela le droit également légitime des nations africaines et arabes à être de même représentées. Mais la réforme doit être plus profonde. Pourquoi un pays devrait-il avoir un droit de veto? Pourquoi des millions de malheureux sur la terre devraient-ils être laissés sans la possibilité de se faire entendre efficacement et sans le pouvoir de changer le monde pour qu'il soit plus juste? Et pourquoi nous, qui avons agi si efficacement pour mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud, tolérons-nous l'apartheid tout aussi scandaleux pratiqué par l'État d'Israël contre les Palestiniens sur leur propre terre, qui les assassine et les opprime sans pitié et en toute impunité?

L'année 2004 a été déclarée Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition. L'esclavage reposait sur un racisme porté à son paroxysme; qu'il nous soit permis d'honorer cette lutte en mettant en œuvre la Déclaration finale de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue en Afrique du Sud en 2001.

De même, nous continuons d'appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies visant à mettre en lumière les problèmes des populations autochtones du monde pendant la Décennie internationale des populations autochtones. Alors que la Décennie internationale touche à sa fin cette année, nous lançons un appel pour une seconde décennie qui continuerait le travail réalisé par la première et qui mènerait à bien le travail qui n'a pas encore été achevé.

Dans notre propre communauté de petits États, nous sommes exposés à la plus grave menace qui soit à la sécurité de nos populations : la prolifération des armes légères, qui font tant de victimes au sein de notre peuple. Ces armes proviennent de pays que nous devons appeler à assumer leurs responsabilités en coopérant avec nous pour endiguer les mouvements de ces armes meurtrières et en contractant des accords juridiquement contraignants en vue d'un suivi efficace des transferts de ces armes de destruction à grande échelle. Une convention internationale à cette fin doit être inscrite d'urgence à notre ordre du jour.

Une autre question essentielle pour notre région est la tentative continue d'isoler la république caribéenne sœur de Cuba et de renforcer un embargo économique qui a été condamné à maintes reprises par la majorité écrasante des membres de cette Assemblée. Toute la communauté des Caraïbes est unie dans sa détermination d'associer Cuba à un partenariat constructif et mutuellement bénéfique, profitable concrètement pour tous nos peuples. Le Gouvernement cubain a, par ses actions, manifesté sa détermination de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et quelle qu'en soit l'origine. Pour nous, dans les Caraïbes, tout appel à « un changement de régime » imposé de l'extérieur viole tous les principes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies.

Le Belize a sa propre cause à promouvoir. L'ONU connaît bien la revendication territoriale très ancienne et infondée du Guatemala et elle a clairement et unanimement appelé au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Belize. Nous nous sommes efforcés de négocier un règlement juste à cette revendication durant des décennies et au cours des quatre dernières années, nous avons engagé un processus sous les auspices de l'Organisation des États américains en vue de mettre fin à cette revendication anachronique. Des accords ont été conclus et rompus, le Guatemala proclamant toujours son souhait de trouver un règlement pacifique au différend. Pourtant aucune solution n'est en vue. Le pire serait que cette revendication reste sans solution, ce qui mettrait en danger la sécurité et le développement de notre peuple.

Nous nous félicitons des observations faites devant cette Assemblée le 22 septembre par le Président du Guatemala, M. Berger, qui a plaidé à cette occasion pour un règlement définitif de ce différend et pour une coopération entre nos deux pays. Nous ferons, en ce qui nous concerne, tout ce que nous pourrons,

comme nous l'avons toujours fait, en vue de réaliser ces nobles objectifs. Mais la coopération ne peut se substituer au règlement de cette menace très ancienne à la sécurité et à la prospérité de notre peuple. Nous continuerons, par conséquent, de travailler au sein de l'OEA afin de mettre au point un processus consensuel pour résoudre définitivement cette question, et ce, dans l'intérêt indubitable des populations du Belize et du Guatemala, ainsi que de la cause de la paix et de la sécurité dans la région. Dans cet effort pour mettre un terme à ce différend de longue date, nous mettons beaucoup d'espoir dans le rôle du Groupe d'Amis mis en place par les deux parties afin d'atteindre cet objectif, et nous nous réjouissons par avance de l'apport croissant et du soutien qu'il pourra apporter à ce processus.

Les défis que doit relever notre monde aujourd'hui ne sont pas tous spécifiques de notre génération. Certains découlent de notre refus d'apprendre des erreurs du passé; d'autres sont entièrement de notre fait. Pourtant, si nous examinons ces valeurs qui nous unissent et si nous sommes déterminés dans notre désir de faire le bien, nous verrons que travailler ensemble nous rapproche sans cesse d'un monde plus juste et plus pacifique.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. John Dauth, chef de la délégation de l'Australie.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Je suis très honoré d'être l'un de vos vice-présidents. Je voudrais également dire combien l'Australie est ravie de souhaiter de nouveau la bienvenue à l'Iraq au sein de l'Assemblée générale.

Nous, pays du monde, assemblés ici pour la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, devons faire face à des défis à la sécurité et à la prospérité internationales qui sont très différents de ceux qui existaient à la naissance de l'ONU. Toutefois, les objectifs de l'ONU énumérés dans le préambule de la Charte restent tout aussi pertinents et vitaux aujourd'hui qu'ils l'étaient alors :

« préserver les générations futures du fléau de la guerre ... proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme ... créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et

du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international ... [et] favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ».

Aujourd'hui, la menace du terrorisme et les dangers de la prolifération des armes de destruction massive font planer leur ombre sur toute la planète, menaçant non seulement notre sécurité mais également les acquis obtenus en matière de développement et la prospérité future de toutes les nations.

C'est à ce nouveau contexte international, cette nouvelle réalité que nous devons tous nous adapter. L'ONU n'est pas une exception. L'ONU est une institution vitale qui fait un remarquable travail humanitaire, mais elle doit renforcer sa capacité de faire face efficacement aux problèmes qui nous menacent maintenant au risque, sinon, de perdre sa raison d'être.

Le Secrétaire général l'a lui-même reconnu l'an dernier lorsqu'il a dit que nous étions arrivés à la croisée des chemins, à un moment non moins décisif que l'année 1945, date de la fondation de l'ONU. Cette année encore, il a déclaré que si les dirigeants du monde ne pouvaient s'entendre sur la voie à suivre, c'est l'histoire qui en déciderait. La question qu'il soulève ainsi pour nous tous est la question de savoir si nous, membres de l'ONU, pouvons relever le défi et prendre les mesures qui s'imposent pour permettre à l'Organisation de s'acquitter de ses objectifs dans le monde d'aujourd'hui.

L'Australie a fermement soutenu, l'an dernier, la mise en place par le Secrétaire général d'un Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et nous sommes prêts à contribuer à la réalisation de ses objectifs ambitieux. Je reviendrai plus tard sur le travail de ce Groupe.

Il doit y avoir fort peu de pays dans cette salle qui ne sont pas touchés par le terrorisme. Comme l'illustrent les lâches attentats de Beslan et contre l'ambassade australienne à Jakarta, le terrorisme n'est pas près de disparaître. Face à cela, la communauté internationale ne doit pas laisser s'envenimer les menaces actuelles à la sécurité. Ce qui est nécessaire, c'est une nouvelle façon de penser, des mesures pragmatiques, et une coopération entre les gouvernements. À l'évidence, l'ONU a un rôle essentiel à jouer. Mais les gouvernements et les

organisations régionales doivent également s'assurer que leurs ressources et leurs infrastructures sont en mesure de faire face à la situation actuelle.

C'est une responsabilité que l'Australie a prise très au sérieux. Sur le terrorisme, nous avons pleinement appuyé le travail de l'ONU, en insistant pour que la Jema'ah Islamiyah soit inscrite sur la liste des organisations terroristes établie dans le cadre du régime de sanctions créé par la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité et en œuvrant au respect du régime de gel des avoirs terroristes au sein de l'ONU.

Nous avons consacré beaucoup d'énergie et de ressources au renforcement de la coopération antiterroriste dans notre propre région, tant au niveau bilatéral que par le biais d'organisations comme l'Association de coopération économique Asie-Pacifique et le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous sommes également déterminés à élargir l'appréhension mondiale sur ce sujet. C'est d'ailleurs manifeste dans les messages que nous adressons à nos partenaires régionaux ainsi qu'aux Australiens – à savoir que les efforts que nous faisons pour arrêter une minorité de terroristes musulmans extrémistes ne sont pas une guerre contre l'Islam; que les musulmans sont tout autant les victimes des attentats terroristes et qu'il leur faut se défendre; et que nous devons tous œuvrer ensemble à faire échec au terrorisme.

Notre coopération avec les partenaires régionaux a donné des résultats mais, comme l'illustre le récent attentat à la bombe de Jakarta, le terrorisme dans notre propre région n'est pas encore mis en échec. Si l'ambassade d'Australie à Jakarta était bien la cible de ce dernier attentat, il s'agissait tout autant d'une attaque contre l'Indonésie que contre l'Australie, et nous sommes particulièrement attristés par la perte de toutes ces vies innocentes dans la population indonésienne. L'Indonésie et l'Australie sont déterminées à trouver les auteurs de ces actes et à faire justice, car les liens entre nous, loin d'être rompus par ces terroristes, sortent renforcés de ces épreuves.

L'attachement de l'Australie à la stabilité et à la sûreté de la région est particulièrement manifeste dans les efforts que nous menons dans le Pacifique. Depuis le 11 septembre 2001, nous appréhendons plus nettement les dangers que les États faibles et en faillite peuvent représenter pour la sécurité. Certes, tous ces États n'abritent pas des terroristes, mais l'instabilité et

la vulnérabilité offrent plus d'occasions d'agir aux criminels et plus de risques de souffrances humaines.

Lorsque notre Ministre des affaires étrangères, Alexander Downer, a pris la parole devant cette instance, l'an dernier, il a souligné que l'Australie mettait en place des stratégies régionales pour combattre les dangers représentés par la faillite des États et qu'avec nos partenaires du Forum des îles du Pacifique nous nous attachions à rendre l'espoir au peuple des Îles Salomon.

En à peine un an, la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon a enregistré d'excellents progrès dans le rétablissement de la stabilité et du droit et dans la consolidation des finances de l'État, et procède actuellement à une réforme des méthodes de gouvernement à long terme.

L'Australie collabore actuellement avec d'autres États de notre région, notamment la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Nauru, dans le règlement des questions de gestion économique et de gouvernance. La coopération régionale est renforcée par le Plan pacifique, une initiative issue de la récente réunion du Forum des îles du Pacifique à Apia, qui vise au renforcement de la collaboration en matière de gouvernance. Je suis heureux de voir parmi nous aujourd'hui le Secrétaire général du Forum des îles du Pacifique et lui souhaite la bienvenue dans cette salle.

Nous encourageons le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement à présenter des propositions ambitieuses en vue d'une action collective et efficace pour faire face aux États en faillite ou déliquescents, notamment des dispositions plus précises en vue d'une action au moyen d'accords régionaux et autres accords plurilatéraux, comme il est énoncé au Chapitre VIII de la Charte.

L'Iraq se trouve à un moment critique de son évolution politique. Une petite minorité ne pense qu'à détruire et à tuer et veut refuser aux Iraquiens la possibilité d'exprimer leur volonté politique par le biais des élections. Cette minorité attaque également ceux qui travaillent à la reconstruction de l'économie iraquienne et à améliorer la vie des Iraquiens. De plus en plus, les Iraquiens eux-mêmes seront responsables de cet effort, mais son succès dépendra de l'appui résolu de la communauté internationale.

Nous ne pouvons pas laisser les terroristes perturber le processus démocratique en Iraq. Le

Premier Ministre Alawi a souligné la détermination du Gouvernement à tenir des élections en janvier 2005, et le représentant spécial du Secrétaire général en Iraq a déclaré au Conseil de sécurité que maintenir le calendrier des élections est sa plus haute priorité. S'il n'est pas possible de nier les conditions de sécurité difficiles en Iraq, il est impératif que l'ONU s'acquitte de son rôle conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité et travaille avec les Iraquiens à finaliser à temps les arrangements préalables à la tenue des élections.

La dimension de la présence des Nations Unies en Iraq doit être à la mesure de l'importance et de l'urgence de sa tâche. Pour sa part, l'Australie reste décidée à aider l'Iraq à se transformer. À cette fin, nous avons affecté plus de 125 millions de dollars, dont une grande partie est acheminée par le biais des institutions de l'ONU.

La situation dans le Darfour constitue une catastrophe humanitaire. L'Australie est résolue à appuyer les efforts internationaux d'urgence pour mettre fin à cette terrible crise. Nous avons déjà affecté 20 millions de dollars dans le cadre de l'aide d'urgence à la population du Darfour. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 1564 (2004) par le Conseil de sécurité et saluons l'Union africaine pour avoir accepté de diriger une mission dans le Darfour. Je voudrais être parfaitement clair : nous sommes prêts à offrir notre assistance à cette mission. La situation dans le Darfour met en relief la nécessité pour la communauté internationale de définir un cadre permettant de faire face aux crises humanitaires, et nous espérons que le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement présentera des recommandations claires et applicables aux interventions humanitaires.

La prolifération des armes de destruction massive (ADM) représente une autre préoccupation urgente. À moins que nous n'agissions fermement et avec cohésion, les groupes terroristes pourraient un jour acquérir des ADM, entraînant ainsi des conséquences désastreuses. La question de la prolifération des ADM, qui fait peser une menace sur la sécurité internationale, relève clairement du mandat du Conseil de sécurité. Nous saluons l'adoption de la résolution 1540 (2004) comme une preuve de la volonté du Conseil d'enrayer la prolifération des ADM, notamment des risques émanant du terrorisme utilisant des armes de destruction massive. Nous espérons que, par l'adoption

de cette résolution, le Conseil adoptera une position plus ferme et plus active sur les questions liées aux ADM.

Dans le cadre de notre détermination de lutter contre les risques liés au terrorisme nucléaire, l'Australie accueillera une conférence ministérielle Asie-Pacifique en novembre sur les garanties et la sécurité nucléaires. En outre, à la Première Commission cette année, nous présenterons, avec la Turquie et l'Argentine, un projet de résolution sur la prévention de l'accès non autorisé aux systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS), de leur transfert et de leur utilisation illicites. Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté par consensus, encourageant ainsi les États à prendre des mesures concrètes pour empêcher que les MANPADS ne tombent aux mains d'utilisateurs non étatiques.

Je voudrais revenir sur le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. J'y ai plusieurs fois fait mention au cours de cette allocution. L'Australie se félicite de l'orientation prise par les discussions du Groupe – d'après ce que nous comprenons – sur la réforme doctrinale et institutionnelle. Nous avons contribué activement aux travaux du Groupe et nous encourageons le Groupe à travailler, lors de ses dernières délibérations, à l'élaboration de recommandations ambitieuses portant sur l'ensemble de son programme de travail, notamment la réforme du Conseil de sécurité, la riposte aux menaces émanant des ADM et du terrorisme, l'action humanitaire et l'action collective efficace.

S'agissant de la réforme structurelle, nous faisons observer ici que l'Australie a plaidé pour l'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil de sécurité afin de le rendre plus compatible avec les réalités géographiques par l'ajout du Japon, de l'Inde, du Brésil, d'un pays africain et de l'Indonésie. Quelle que soit la forme finale du rapport que présentera le Groupe, une chose est claire : une volonté politique au plus haut niveau sera essentielle pour que les recommandations portant sur une réforme audacieuse se concrétisent. Nous encourageons tous les États Membres à accorder au Secrétaire général leur plein appui dans leur examen des recommandations du Groupe.

Le sommet des Nations Unies qui réunira en 2005 les chefs d'État et de gouvernement sera une occasion

de le faire. Le sommet représentera une instance de choix non seulement pour examiner la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, mais également pour avaliser une ONU réformée qui sera mieux à même de relever les défis auxquels elle est confrontée.

L'Australie a depuis longtemps affirmé la nécessité de réformer l'ONU. Déjà en 2000, à cette tribune, le Premier Ministre avait prévenu que,

« Sans changer ni s'adapter, l'Organisation disparaîtra, délaissée par les nations du monde en faveur d'institutions et de mécanismes répondant mieux à leurs besoins. » (*A/55/PV.20, p. 27*)

À l'évidence, cette mise en garde avait été faite avant le 11 septembre 2001, avant l'intervention de la coalition en Afghanistan et en Iraq et avant les attentats à la bombe à Bali, à Djakarta, à Madrid, à Istanbul et dans de nombreux autres lieux. Si le besoin de réformer était alors pressant, il est à présent crucial. Le Groupe de haut niveau offre la meilleure chance de repositionner le système des Nations Unies pour lui permettre de relever les défis actuels. Nous ne pouvons laisser passer cette occasion pour que l'ONU – notre Organisation – conserve un rôle substantiel dans le maintien de la paix et de la sécurité au XXI^e siècle.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le débat général. Nous voici parvenus au terme du débat général de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Tout au long des deux semaines écoulées, les dirigeants de nos nations respectives ont exprimé leurs vues sur les grandes questions qui préoccupent notre monde. Au moment où je dresse ce bilan préliminaire, nombre d'entre eux ont déjà rejoint leur pays. Cependant, l'écho de leurs propos et de leurs orientations résonne encore. J'ai particulièrement été frappé par la force des idées exprimées et ne doute pas qu'elles continueront d'inspirer et de guider la suite de nos travaux. J'ai également été sensible à l'élan de solidarité qui s'est manifesté pour s'attaquer collectivement aux menaces et aux défis qui se posent à l'humanité.

En marge de notre débat, il m'a été donné de m'entretenir avec un grand nombre de hauts dirigeants et représentants d'États Membres. Ces entretiens ont confirmé la volonté de nos dirigeants de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale et leur

attachement au multilatéralisme, fondement des buts et objectifs que poursuit l'Organisation des Nations Unies.

Il est indéniable que nous aurions besoin d'ancrer davantage notre action dans l'esprit de la Charte pour y tirer force et légitimité. À cet égard, l'invitation du Secrétaire général à promouvoir l'état de droit et le renforcement du rôle de l'ONU qui demeure « l'indispensable maison commune de la famille humaine tout entière » (A/59/PV.3) devrait aussi être une source d'inspiration tout au long de la présente session.

Cent quatre-vingt-dix des 191 Membres de l'ONU et 2 observateurs se sont exprimés au cours de notre débat. Parmi les États Membres, 81 étaient représentés au niveau de chef d'État et de gouvernement.

Sur les 190 discours prononcés, 121 ont abordé la question de la réforme de l'ONU, soulignant à la fois les progrès réalisés et le chemin qui reste à parcourir. Un grand nombre de ces déclarations ont même été ponctuées de propositions spécifiques qui nous exhortent à poursuivre l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de notre Organisation.

Une large majorité des dirigeants du monde ont mis un accent particulier sur la réforme du système des Nations Unies, notamment celle du Conseil de sécurité, la revitalisation de l'Assemblée générale et la nécessité d'avancer vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nos dirigeants ont marqué leur intérêt pour le rapport attendu du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements, nommé par le Secrétaire général en vue d'examiner les menaces à la paix et à la sécurité internationale et les mesures collectives qui peuvent contribuer à les surmonter.

De toutes ces questions, la réforme du Conseil de sécurité est celle qui a suscité le plus grand nombre d'avis et de commentaires. En effet, 140 États Membres se sont prononcés sur cette question. Une majorité a indiqué sa préférence pour l'élargissement de deux catégories de membres, permanents et non permanents. D'autres souhaitent seulement l'élargissement de la catégorie des membres non permanents et d'autres encore seraient prêts à accepter la réforme du Conseil de sécurité, quelle qu'en soit l'option retenue. Au regard de l'importance que nos dirigeants accordent à la réforme du Conseil de

sécurité, je serai particulièrement attentif aux efforts qu'il nous faudra encore déployer pour parvenir à un consensus dans le traitement de cette question.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale également était un sujet de grande préoccupation pour la plupart des États Membres, qui se sont félicités des progrès accomplis pendant la cinquante-huitième session. Ils ont cependant souligné la nécessité de mettre en œuvre les recommandations déjà adoptées à ce sujet et de poursuivre ce processus. Dans cette optique, je m'attacherai à travailler en étroite collaboration avec les autres membres du Bureau.

Je profite de cette occasion pour informer les Membres que cet après-midi même, les présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social et moi-même allons nous rencontrer dans le but de renforcer la coopération, la coordination et la complémentarité des programmes de travail de ces trois organes principaux, conformément aux responsabilités qui leur sont assignées par la Charte et ce en application des résolutions antérieures sur la revitalisation de nos travaux. Dans ce même esprit, je me propose de tenir des réunions analogues au cours des prochains mois et compte sur la coopération et la disponibilité continue de mes collègues du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

S'agissant des objectifs de la Déclaration du Millénaire, les États Membres ont déploré la lenteur des progrès dans la réalisation des objectifs de développement fixés à l'horizon 2015 et ont manifesté leur grand intérêt pour le sommet de 2005. J'en appelle à la coopération de l'Assemblée pour assurer une bonne préparation de ce sommet. Je voudrais saisir cette occasion pour lancer de nouveau un appel pressant à l'ensemble des États Membres, afin qu'individuellement et collectivement, nous redoublions d'efforts en vue de combler les manquements observés dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La fatalité ici serait de ne pas agir.

De même, les débats ont fait apparaître la nécessité de se pencher sur la condition des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, au regard de leur vulnérabilité économique, sociale et climatique. Un grand nombre de représentants préconisaient que des politiques plus équitables soient

instaurées au bénéfice de la croissance économique des pays en développement dans le but de mieux les intégrer dans l'économie mondiale. Un accent tout particulier a été mis sur la situation de l'Afrique et la nécessité de soutenir le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Préoccupée par la dégradation de l'environnement, l'Assemblée a appelé l'attention sur la nécessité de prendre des mesures correctives en insistant sur la ratification du Protocole de Kyoto.

Nos dirigeants ont également préconisé la nécessité de renforcer la paix et la sécurité internationales, à travers notamment le combat contre le phénomène du terrorisme, le renforcement des moyens de prévention et de lutte contre la recrudescence des crises et des conflits armés et le contrôle de la prolifération des armes de destruction massive et du trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

Presque tous les orateurs ont exprimé leur préoccupation face à la situation qui prévaut en Iraq et ont demandé à l'Organisation des Nations Unies d'aider autant que faire se peut le peuple iraquien à reconstruire son pays.

Les États Membres ont continué de considérer que la Feuille de route est la seule marche à suivre pour stabiliser la situation au Moyen-Orient. La réunion du Quatuor qui s'est tenue le 22 septembre en marge du débat général donnera, je l'espère, un nouvel élan au processus de paix.

La situation en Afrique, notamment les conflits au Darfour et dans la région des Grands Lacs a suscité une préoccupation particulière.

Ces orientations exprimées par nos dirigeants décident le cadre dans lequel se dérouleront les travaux de la présente session. Une session charnière, comme je l'avais déjà indiqué, à laquelle incombe la lourde responsabilité de préparer les grands événements qui marqueront, l'année prochaine, le sixième anniversaire de notre Organisation. Je sais pouvoir compter sur votre coopération et votre appui afin que nous puissions, ensemble, mener à bien les travaux de la présente session.

Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la

seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne à présent la parole au représentant du Soudan.

M. Awad Mohamed Hassan (Soudan) (*parle en arabe*): Je voudrais répondre aux accusations déplacées qui ont été proférées contre le Soudan par le Ministre des affaires étrangères d'Érythrée dans sa déclaration à l'Assemblée générale (voir A/59/PV.16).

J'ai le regret de dire que le régime érythréen renégat et autoritaire a pratiqué les formes les plus brutales de dictature contre sa population, en violant ses droits les plus fondamentaux. Nous ne souhaitons aucunement répondre aux allégations portées contre le Soudan par la délégation érythréenne, mais nous voulons simplement demander si l'Érythrée est vraiment bien placée pour évoquer la stabilité et la situation politique dans d'autres pays, alors qu'il s'agit d'un État qui ne dispose pas d'éléments institutionnels de base ou de bonne gouvernance, d'un État géré par un dictateur autoritaire, absolu et un malade mental, qui bafoue les droits les plus fondamentaux de sa population, qui a emprisonné tous ses anciens camarades d'armes qui l'avaient accompagné au cours de la lutte et qui l'avaient porté au pouvoir dans une Érythrée indépendante et qui continue de pratiquer une politique qui recourt à l'assassinat et à la liquidation physique.

Nous voudrions demander au Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée où se trouvent ses compagnons d'armes et anciens ministres des affaires étrangères. Ils sont en prison, dans un état de santé pitoyable. Lui-même ignore où ils sont détenus. Où sont ses anciens compagnons d'armes et anciens Ministres de la défense? Certains sont en prison, d'autres ont choisi de se réfugier à l'étranger, craignant la brutalité du dictateur autoritaire. Où se trouvent les ambassadeurs de l'Érythrée en poste à l'étranger, y compris le dernier ambassadeur en date auprès de l'Organisation des Nations Unies, que tout le monde connaît? Il a demandé l'asile politique, à l'instar de certains de ses collègues en Suède, en Grande-Bretagne et ailleurs.

Le régime autoritaire érythréen est le pays qui bafoue le plus les droits de l'homme, comme l'indique un récent rapport d'Amnesty International, qui expose la situation en Érythrée ces 10 dernières années. La dictature érythréenne continue de manifester toutes les

formes possibles d'animosité et d'hostilité à l'encontre de ses voisins. Ses attaques contre des îles appartenant au Yémen, sa guerre injustifiée contre l'Éthiopie et ses attaques répétées aux frontières orientales du Soudan illustrent bien cette hostilité.

Ce régime, qui est isolé sur la scène internationale, continue d'enfreindre les conventions internationales et le droit international. Il continue d'entraîner les groupes d'opposition de mon pays et de les armer. Il continue de comploter pour détruire, démolir et déstabiliser la région. En témoigne parfaitement la présence à découvert de membres de l'opposition soudanaise en Érythrée.

Le régime paria érythréen devrait être le dernier à parler de stabilité à l'intérieur du Soudan et de la région. C'est lui qui alimente toutes les dissensions, le conflit et la violence qui sévissent dans mon pays et dans d'autres pays de la région.

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Érythrée.

M. Tekle (Érythrée) (parle en anglais) : La délégation érythréenne souhaite exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration calomniatrice que vient de faire la délégation soudanaise au titre du droit de réponse à la déclaration faite hier par le Ministre érythréen des affaires étrangères.

L'histoire du Soudan est celle d'un conflit qui a pour ainsi dire démarré aux premières heures de son indépendance, il y a près de 50 ans, soit bien avant l'indépendance de l'Érythrée, qui date de 1991. Le Soudan ne peut donc blâmer une jeune nation pour ses problèmes, qui sont multiples et ne cessent de se multiplier. De fait, le Soudan a neuf voisins et, durant le demi-siècle écoulé, il a eu 10 ennemis, dont lui-même : le Soudan est son propre pire ennemi.

Si le génocide perpétré au Darfour attire davantage l'attention internationale pour le moment, le fait est que le Soudan a connu des troubles civils tout au long de ses années d'indépendance et qu'il s'est aliéné ses voisins immédiats et éloignés. Il a été un grand exportateur du terrorisme, en particulier ces 15 dernières années. Qui peut oublier qu'il a accueilli

et offert l'asile à Carlos le Chacal et à Oussama Ben Laden? Qui peut oublier les tentatives d'assassinat dirigées contre le Président égyptien Moubarak à Addis-Abeba, où il était venu participer à une réunion de l'Organisation de l'Unité africaine? Qui peut oublier la tentative d'assassinat dirigée, la même année, contre mon propre Président par un agent de sécurité soudanais? Et qu'en est-il du groupe terroriste mis en place par Hassan al-Turabi et Oussama Ben Laden pour nuire à mon jeune pays en 1993, soit seulement deux ans après l'accession à l'indépendance, ainsi qu'à plusieurs de nos voisins? Peut-on oublier les touristes belges qui ont été égorgés par les groupes terroristes financés et formés par le Soudan ou encore l'officier du génie britannique qui, il y a un an et demi, a été sauvagement mutilé le lendemain même où il a écrit à son épouse dans un courrier électronique qu'il passait un bon moment en Érythrée?

Les derniers attentats commis en Érythrée remontent au 23 mai de cette année, journée de commémoration de l'indépendance; ils ont été perpétrés dans les villes de Barentu et de Tesseney. Une dizaine de personnes ont péri et près d'une vingtaine ont été blessées. Parmi les victimes se trouvaient des femmes, des enfants et des personnes âgées.

La délégation soudanaise évoque la présence de membres de l'opposition soudanaise en Érythrée. Le Rassemblement national démocratique a un bureau à Asmara, comme il en a dans d'autres pays africains et en Europe. Ce n'est pas un mouvement clandestin inconnu du Soudan et du reste du monde. En fait, les membres du Gouvernement soudanais, y compris le Président du Soudan en personne, ont effectué plusieurs visites officielles à Asmara pour y mener des négociations de paix avec les dirigeants du Rassemblement national démocratique. L'Érythrée est fière d'avoir préparé ses rencontres et d'y avoir fait office de médiateur. Il va sans dire que la délégation érythréenne rejette les accusations ineptes de la délégation soudanaise, qui visent à détourner l'attention du Darfour et des autres problèmes du Soudan.

La séance est levée à 12 h 50.